



IX RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE
SUR LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE EURO-MÉDiterranéenne
19 février 2014

Mise en œuvre du « Small Business Act »
pour l'Europe dans le bassin
méditerranéen au Moyen-Orient et
en Afrique du Nord 2014

NOTE SYNTHÉTIQUE POUR LES MINISTRES



Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

IX RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE SUR LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE EURO-MÉDITERRANÉENNE

19 février 2014

**MISE EN OEUVRE DU « SMALL BUSINESS ACT » POUR L’EUROPE DANS LE BASSIN
MÉDITERRANÉEN AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD 2014**

Note synthétique pour les ministres



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Présentation générale de la région.....	4
Principaux messages et conclusions.....	7
1. Éducation et formation à l’entreprenariat, y compris à l’entreprenariat des femmes.....	11
2. Procédures de faillite efficaces et “seconde chance” pour les entrepreneurs	13
3. Cadre institutionnel et réglementaire de l’élaboration des politiques en faveur des PME.....	15
4. Environnement opérationnel de la création d’entreprises	17
5. Services de soutien aux PME et marchés publics	19
6. Accès des PME aux financements.....	21
7. Aide aux PME pour qu’elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-MED.....	23
8. Compétences des entreprises et innovation.....	25
9. Les PME dans une économie verte	28
10. Internationalisation des PME	30
Fiche d’information SBA Euro-MED : Algérie	32
Fiche d’information SBA Euro-MED : Égypte	34
Fiche d’information SBA Euro-MED : Israël.....	36
Fiche d’information SBA Euro-MED : Jordanie.....	38
Fiche d’information SBA Euro-MED : Liban	40
Fiche d’information SBA Euro-MED : Maroc	42
Fiche d’information SBA Euro-MED : PA	44
Fiche d’information SBA Euro-MED : Tunisie	46

INTRODUCTION

Cette note synthétique présente les principaux résultats et conclusions du rapport sur la **mise en œuvre du « Small Business Act » pour l'Europe dans le bassin méditerranéen au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2014**. Ce rapport fournit une évaluation des politiques en faveur des PME, en Algérie, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban, au Maroc, en PA et en Tunisie (économies MED) et un aperçu général des politiques menées en Libye.¹

L'évaluation a été menée en 2013 dans le cadre du processus euro-méditerranéen de coopération industrielle et repose sur le cadre des politiques du *Small Business Act* pour l'Europe (SBA). Elle s'appuie sur la méthodologie de l'Indice des politiques en faveur des PME qui permet à la fois de réaliser des comparaisons internationales des politiques publiques, et d'identifier les bonnes pratiques et les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires.² Ce rapport est la mise à jour d'un exercice similaire réalisé dans les économies MED en 2008, sur la base de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise³.

L'évaluation a été réalisée par le biais d'un processus hautement collaboratif et consultatif, impliquant les gouvernements et institutions publiques des économies MED, des organisations du secteur privé et la société civile. Chacune des économies MED participantes a contribué à la collecte des données et des informations sur ses politiques en faveur des PME, sous la supervision d'un coordinateur national et avec la participation d'experts locaux indépendants.

L'évaluation a été menée par la Commission européenne (la Commission), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Fondation européenne pour la formation (ETF) et l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE). Cet exercice a été coordonné par l'OCDE et a reçu le soutien financier de la Commission et de l'OCDE.⁴ L'ETF et la BEI ont fourni des contributions sous la forme de temps consacré par leur personnel.

¹ Pour l'OCDE, « PA » est l'abréviation d'Autorité palestinienne et renvoie, selon le contexte, soit aux territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sous contrôle de l'Autorité palestinienne, soit à l'Autorité palestinienne elle-même. Pour la Commission européenne et les institutions de l'UE ayant participé à la création de ce rapport, « PA » signifie la Palestine et ses institutions.

² www.oecd.org/investment/psd/smallandmedium-sizedenterprisessmepolicyindex.htm

³ Communautés européennes et OCDE (2008). *Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise*, Bruxelles.

www.oecd.org/investment/psd/reportontheimplementationoftheeuro-mediterraneancharterforenterprise2008enterprisepolicyassessment.htm

⁴ L'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Swedish International Development Co-operation Agency) contribue financièrement aux travaux de l'OCDE dans la région à travers le Programme MENA-OCDE pour l'investissement.

Cadre des politiques et méthodologie

Adopté par l'UE en 2008, le *Small Business Act pour l'Europe* (SBA) reconnaît le rôle central des PME dans l'économie et établit un cadre global des politiques pour les PME. Le SBA vise à guider la coopération Euro-MED en matière de développement des PME, en mettant à jour la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise de 2004.

Le SBA est structuré autour de dix principes qui constituent les dimensions politiques évaluées. Ces dimensions sont :

1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et la "seconde chance" pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
5. Les services de soutien aux PME et les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. L'accès des PME aux réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

L'évaluation repose sur la méthodologie de l'Indice des politiques en faveur des PME, ensemble d'indicateurs des politiques couvrant les dimensions ci-dessus. L'ensemble d'indicateurs a été défini conjointement avec les coordinateurs nationaux et structuré autour des dix principes du SBA. Les indicateurs comprennent cinq niveaux d'élaboration des politiques publiques, allant de l'absence de politique ou de mesure spécifique (niveau 1) au respect total des bonnes pratiques (niveau 5).

Compte tenu de l'absence d'informations sur les résultats des politiques, l'évaluation met l'accent sur l'élaboration des politiques plutôt que sur sa mise en œuvre.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA RÉGION

Les économies MED sont engagées dans des politiques proactives de soutien à leurs petites entreprises et d'amélioration du climat des affaires. Il s'agit d'une avancée relativement récente qui représente un changement important par rapport aux politiques passées qui mettaient l'accent sur le soutien aux entreprises et secteurs stratégiques.

Un facteur important expliquant ce changement a été la pression constante de créer toujours plus d'emplois de meilleure qualité : la main-d'œuvre de la région se développe rapidement et les nouveaux entrants sur le marché du travail possèdent des niveaux de formation supérieurs à ceux des générations précédentes. Ceci représente de toute évidence une grande opportunité de développement mais aussi une responsabilité envers la stabilité sociale et politique si cette opportunité ne se concrétise pas.

Jusqu'à la fin de la dernière décennie, les économies des pays MED se développaient au rythme moyen de 5 % par an, ayant largement échappé à l'impact négatif de la crise financière et économique mondiale. Au cours des trois dernières années cependant, la performance économique de la région a été touchée par une série de chocs politiques et économiques : l'expansion du PIB a été réduite de moitié, sauf en Israël, au Maroc et en Algérie, tandis que le chômage s'est accru, en particulier chez les jeunes, les femmes et les diplômés.

La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité n'est possible qu'avec une croissance économique soutenue, stimulée par un secteur privé dynamique. Les PME représentent un pan vital de l'économie et une grande proportion de la création d'emplois, étant donné qu'elles sont généralement actives dans des secteurs intensifs en main-d'œuvre.

Le rapport considère les politiques en faveur des PME comme un instrument clé pour engendrer des changements structurels dans le tissu économique. De ce point de vue, l'objectif principal des politiques en faveur des PME est de stimuler la croissance en renforçant la productivité des entreprises: une croissance plus forte devrait créer plus d'emplois. Une productivité accrue devrait conduire à de meilleurs emplois.

Le rapport met l'accent à la fois sur les politiques horizontales visant à améliorer l'environnement des affaires, ainsi que sur les politiques ciblées de soutien aux PME menées par les autorités gouvernementales centrales. L'évaluation établit une comparaison de ces politiques au regard des dix principes du *Small Business Act* pour l'Europe. Elle compare les résultats des différentes économies, avec ceux d'une évaluation similaire menée en 2008. Elle permet donc d'évaluer les progrès réalisés dans les différentes dimensions des politiques publiques.

Principaux indicateurs macroéconomiques, 2013

	Algérie	Égypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	PA	Tunisie
PIB (USD courants, en milliards)	215,7	262,0	272,7	34,1	43,5	104,8	9,8	48,4
Évolution en % du PIB à prix constants	3,1	1,8	3,8	3,3	1,5	5,1	9,9	3,0
PIB par habitant (USD courants)	5 668	3 113	34 651	5 207	10 708	3 190	2 489	4 431
Population totale (en millions)	31,5	80,7	7,9	6,3	4,4	32,5	4,0	10,8
Taux de chômage (Taux de chômage des jeunes)	10,0 (22,4)	12,7 (22,8)	6,8 (12,1)	12,9 (29,9)	6,2 (16,8)	8,9 (17,9)	23 (38,8)	13,0 (30,7)

Notes : estimations 2013. Données sur la population totale de 2012. 2011 pour les données de PA. Le taux de chômage des jeunes correspond au pourcentage de la population active de 15 à 24 ans sans emploi mais disponible pour et à la recherche d'emploi.

Source : FMI (2014), *Base de données du forum économique mondial*, Washington DC; Banque mondiale (2014), *Indicateurs du développement dans le monde*, Washington DC ; et Bureau central palestinien des statistiques (2014), *Comptes nationaux*, Ramallah.

PRINCIPAUX MESSAGES ET CONCLUSIONS

Défis et opportunités pour le développement des PME dans la région MED

L'analyse conduite par l'OCDE, la Commission, l'ETF et la BEI dans le cadre de cette évaluation met en lumière des contraintes importantes pour la création et le développement des PME dans la région MED. Bien que ces contraintes soient aussi présentes dans d'autres régions, elles sont particulièrement importantes dans les économies MED et résultent à la fois d'un faible nombre de PME actives dans l'économie et d'un secteur productif très fragmenté composé principalement de micro-entreprises.

Les contraintes les plus notables sont les suivantes :

- La *qualité des environnements réglementaires et des affaires*, qui se caractérise par des incitations relativement faibles à l'entreprenariat ; des barrières à l'entrée élevées pour les nouvelles entreprises, y compris des procédures lourdes pour l'enregistrement et l'octroi de licences ; un accès restrictif au marché, des règlementations rigides favorisant les entreprises en place et une importante économie informelle.
- Un accès limité aux *sources extérieures de financement* dû à une combinaison de facteurs : la faiblesse des droits des créanciers, le sous-développement des registres de garanties, le fort déséquilibre de l'information et la faiblesse de la concurrence bancaire (le crédit bancaire est la principale source de financements extérieurs des PME).
- *Un manque de compétences professionnelles et de gestion adéquates* pour soutenir la croissance des PME et un accès limité aux dispositifs de formation.
- *Le développement insuffisant des réseaux et des services de soutien aux entreprises*, tels que les centres d'affaires, les incubateurs, les dispositifs de soutien à l'innovation, etc. Autre contrainte : une participation limitée aux réseaux internationaux de PME.
- *Une faible compréhension et coopération* entre les parties prenantes (gouvernements, entreprises, groupes d'intérêts civiques) pour intégrer l'entreprenariat dans le système éducatif.

Ces contraintes sont contrebalancées par d'importantes opportunités, notamment par:

- *Des marchés intérieurs en pleine expansion* en conséquence d'une croissance démographique et d'une baisse des taux de dépendance économique.
- *L'intégration et l'ouverture progressives* des économies MED à la région Euro-MED et à l'économie mondiale.
- *De nouvelles perspectives pour l'entreprenariat* nées de l'ouverture des sociétés et d'une demande accrue en matière de transparence et de participation économique, notamment de la part des femmes.
- Des améliorations progressives des *taux d'alphabétisation et des niveaux d'éducation*.

L'intensité de ces défis et opportunités diffère considérablement selon les économies MED. Les défis sont plus grands dans les économies caractérisées par des niveaux inférieurs de développement institutionnel et économique et par des structures économiques moins diversifiées.

Le rapport analyse la manière dont les gouvernements des pays MED ont répondu à ces opportunités et ces défis en structurant leur soutien politique aux PME et en mettant en place des dispositifs incitatifs pour stimuler une croissance dynamique et la création d'emplois. Ci-dessous sont présentées certaines des initiatives les plus importantes mises en œuvre par les gouvernements MED.

Améliorer le climat des affaires pour la création et le développement d'entreprises

- Au Maroc, le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA), en partenariat avec le secteur privé, fournit une plate-forme de coordination et de suivi des réformes horizontales pour améliorer l'environnement des affaires.
- Au Liban, l'initiative *Improving Business Environment Initiative* (IBEL) fixe un agenda législatif et réglementaire ambitieux pour faciliter la création d'entreprises, ainsi que les activités et la croissance des entreprises existantes.

Renforcer la cohérence et la coordination des politiques publiques

- Le Maroc a fait de sa politique en faveur des PME un élément clé de sa politique globale pour l'économie et la compétitivité, grâce à plusieurs initiatives stratégiques (le Pacte national pour l'émergence industrielle, le CNEA, Vision 2020 pour promouvoir le tourisme au Maroc, ou encore *Maroc Numérique 2013*).
- Israël a créé une Agence des petites entreprises chargée de diriger la coordination de leurs actions et de défendre leurs intérêts.
- L'Algérie vise à rendre l'élaboration de ses politiques publiques plus cohérente grâce à la désignation du ministère du Développement industriel et de la promotion de l'investissement comme principale agence chargée de la politique en faveur des PME.
- Le Conseil du secteur privé de la PA s'efforce d'améliorer la coordination des politiques publiques entre les différentes agences gouvernementales, les ONG et les organisations du secteur privé.
- La Jordanie adopte actuellement une Stratégie nationale pour les micro-, petites et moyennes entreprises pour 2014-2018.

Améliorer l'accès aux financements

- Les trois dispositifs de garantie de la PA ont accru leurs niveaux de couverture et d'assistance. La PA a aussi mis en place un bureau du crédit de qualité, ainsi qu'un nouveau cadre réglementaire pour la micro-finance.
- L'Égypte et le Maroc ont mis en place des bureaux de crédit privés qui permettent de couvrir plus de PME. La Jordanie possède une nouvelle législation permettant la création de bureaux de crédit privés.
- L'Algérie, la Jordanie et la Tunisie ont établi des registres pour les actifs mobiliers, bien que tous ne soient pas pleinement opérationnels.

Renforcer les services de soutien aux entreprises qui promeuvent les réseaux d'entreprises, l'entreprenariat et le développement des compétences

- L'Égypte fournit un soutien ciblé pour répondre aux différents besoins des PME, par le biais d'institutions dédiées telles que le Fonds social pour le développement, l'Autorité générale pour l'investissement et les zones franches, le Centre de modernisation industrielle, etc.
- La Tunisie facilite l'internationalisation de ses PME grâce un guichet unique virtuel permettant de traiter toutes les formalités du commerce extérieur. Elle promeut également le développement d'entreprises innovantes à orientation technologique par le biais de plusieurs parcs scientifiques et centres technologiques.
- L'ensemble des économies MED a développé de bonnes pratiques en matière d'apprentissage de l'entreprenariat chez les jeunes, en particulier au niveau de l'université et de l'apprentissage informel. L'offre de formations à destination des PME a également été renforcée.

L'Agenda SBA Euro-MED

A la lumière des défis et des opportunités présentés brièvement ci-dessus, et en tenant compte des progrès effectués par les économies MED depuis la dernière évaluation de 2008, l'agenda des gouvernements des pays MED et des partenaires et acteurs Euro-MED est résumé ci-dessous.

Les économies de la région MED doivent accélérer leurs efforts d'amélioration de l'environnement des affaires...

- Améliorer l'environnement des affaires doit être un exercice continu visant à faciliter la création d'entreprises, la croissance et, à terme, la création d'emplois.
- Des diagnostics, tels que les évaluations du climat des affaires ou des analyses de l'impact réglementaire, doivent donc être intégrés au processus d'élaboration des politiques publiques.

... et adopter des approches globales et cohérentes des politiques en faveur des PME

- La plupart des économies MED doivent intensifier leurs efforts en matière d'élaboration de politiques stratégiques en faveur des PME, en élaborant et en adoptant une gamme complète et cohérente de programmes et de mesures dans les différents domaines clés (accès aux financements, innovation, développement des compétences, facilitation du commerce, etc.).
- L'évaluation des principes du *Small Business Act* pour l'Europe (SBA) indique que la plupart des économies MED ont mis en place un grand nombre d'initiatives ciblant différents besoins des PME. Mais ces initiatives sont souvent disparates et ne sont pas intégrées à une approche globale de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME.
- L'identification d'objectifs concrets, cibles, étapes intermédiaires, agences et instances responsables pour les politiques en faveur des PME, ainsi que l'établissement de mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation sont essentiels pour mieux répondre aux besoins en développement du secteur privé. La communauté d'affaires devrait jouer un rôle plus proactif en tant que partenaire des agences gouvernementales.

Le suivi et l'évaluation devraient être partie intégrante du processus d'élaboration des politiques publiques dans la région MED

- Comme en 2008, l'évaluation indique l'existence d'un nombre important d'initiatives en faveur des PME menées par les gouvernements, les bailleurs de fonds, le secteur privé et d'autres organisations. Toutefois, les données sur leurs niveaux de mise en œuvre et d'efficacité sont encore très rares. Cela indique un manque de suivi et d'évaluation des politiques publiques.
- Les gouvernements MED doivent donc accroître considérablement leurs efforts afin de mesurer l'efficacité de leurs politiques publiques et des mesures mises en place. Cela est essentiel pour accroître l'efficacité des politiques publiques et pour améliorer l'allocation et l'utilisation de ressources rares, particulièrement à un moment où les finances publiques sont soumises à des contraintes croissantes.
- La consultation et la coordination avec le secteur privé doivent être un élément essentiel du renforcement du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.
- La collecte de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur les entreprises privées constitue un autre domaine méritant d'être considérablement amélioré. Ce point est essentiel pour parvenir à de meilleurs diagnostics des besoins et des performances du secteur privé, y compris les PME.

Les partenaires Euro-MED pourraient soutenir ce processus grâce aux actions suivantes :

- Promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans l'ensemble des domaines du SBA, et notamment les échanges Euro-MED (Nord-Sud) et intra-MED (Sud-Sud). La base de données SBA des bonnes pratiques pourrait à cet égard servir d'instrument et de point de départ importants.
- Contribuer au renforcement des capacités et renforcer les institutions responsables de la conduite des politiques en faveur des PME, par exemple grâce à des transferts d'expériences sur le développement institutionnel et la formation du personnel.
- Renforcer et étendre les réseaux existants tels que l'*Europe Enterprise Network*, ainsi que les réseaux bilatéraux et sectoriels.
- Intensifier le dialogue « business-to-business » pour renforcer la coopération entre les entreprises Euro-MED.

1. ÉDUCATION ET FORMATION À L'ENTREPRENARIAT, Y COMPRIS À L'ENTREPRENARIAT DES FEMMES

Dans quelle mesure les élèves et les étudiants sont-ils formés à l'entreprenariat pendant leurs études ou leur formation ? Les universités collaborent-elles avec la communauté des affaires pour aider à promouvoir la compétitivité ? Les femmes entrepreneurs reçoivent-elles le soutien dont elles ont besoin ?

L'analyse indique des progrès limités depuis l'évaluation de 2008 en matière de développement des politiques publiques dans ce domaine, et en particulier sur la manière dont le système éducatif traite l'entreprenariat comme compétence clé.

- Le premier défi des décideurs politiques est de voir les modèles d'apprentissage continu de l'entreprenariat comme étant essentiels au développement et au maintien d'une culture davantage tournée vers l'entreprise. La deuxième tâche qui leur incombe est de s'assurer que les interfaces nécessaires entre les différents niveaux d'éducation sont bien en place pour générer un continuum de l'esprit d'entreprise du primaire à l'enseignement supérieur. Cela a des conséquences en matière de programmes scolaires, de formation des enseignants et de développement des qualifications – des piliers fondamentaux d'une approche systémique de l'apprentissage de l'entreprenariat.
- Les solutions systémiques nécessitent de meilleurs partenariats et une meilleure coopération entre les différents niveaux d'éducation et entre le monde éducatif et celui de l'entreprise. Cela est particulièrement pertinent pour l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur où une coopération éducation-entreprise mieux structurée est importante pour apporter de la valeur ajoutée aux économies locales et pour promouvoir l'employabilité des jeunes qui sortent de l'école et celle des diplômés du supérieur.
- En ce qui concerne les femmes entrepreneurs, certains pays ont fait des progrès substantiels, soit par le biais du développement "descendant" (*top-down*) d'une politique cohérente, soit à travers la création de réseaux "ascendants" (*bottom-up*) de soutien nationaux. La planification et la mise à disposition d'éducation et de formation pour les femmes entrepreneurs sont particulièrement importantes en l'absence des offres en place et des réseaux.

Comme dans l'exercice 2008, l'évaluation a permis d'identifier d'excellents exemples de bonnes pratiques en matière d'apprentissage de l'entreprenariat. Toutefois un grand nombre de ces bonnes pratiques relèvent de l'action d'organisations non gouvernementales et se situent en dehors du périmètre de l'éducation institutionnelle.

- Plus d'efforts devraient être fournis pour identifier et partager de manière systématique les bonnes pratiques existantes dans les communautés de l'éducation et de la formation. Cela les aiderait à adopter des approches innovantes pour promouvoir l'entreprenariat.
- Les bonnes pratiques doivent servir de point de référence aux décideurs politiques dans leur effort pour trouver des solutions réalistes et abordables adaptées au contexte culturel et institutionnel des pays concernés.

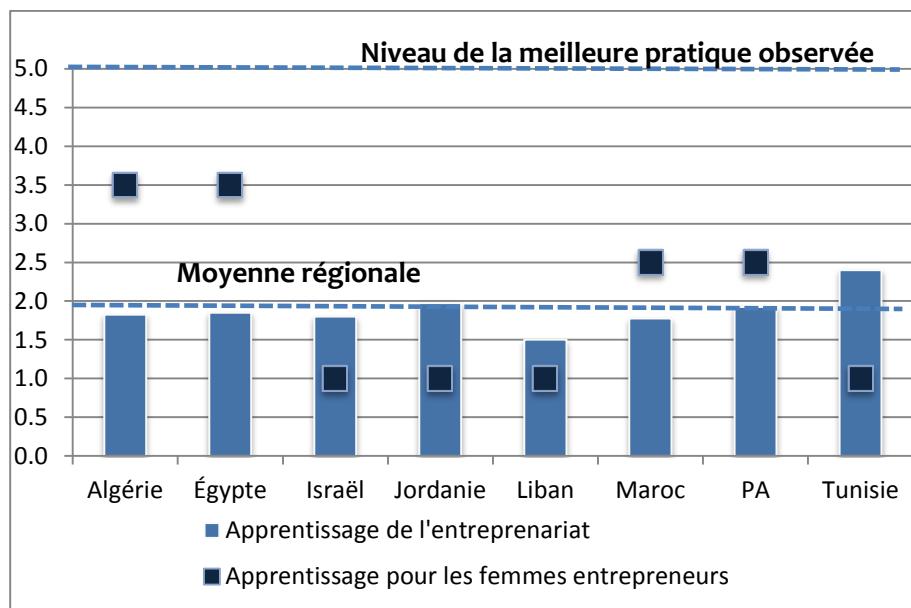
Le contexte de promotion de l'entreprenariat des femmes reste limité, étant donné le manque d'efforts concertés de la part des gouvernements, des entreprises et de la société civile. L'amélioration de la formation et le développement de services de mentorat sont nécessaires pour garantir que les femmes

soient mieux placées pour participer à l'effort global de renforcement de la compétitivité de chaque économie MED.

Actions prioritaires

- **Établir des commissions interministérielles pour l'apprentissage de l'entreprenariat**, sous la direction des autorités éducatives, comprenant des représentants du secteur privé et des groupes d'intérêt civique.
- **Établir une plateforme d'identification et d'échange des bonnes pratiques**, qui pourrait servir de référence et influencer et inspirer l'élaboration des politiques publiques.
- **Renforcer la coopération** entre les institutions d'enseignement supérieur et promouvoir des liens avec les entreprises pour renforcer l'esprit d'entreprise. Les réseaux d'enseignants intéressés par la promotion de l'entreprenariat devraient être encouragés et soutenus.
- **Établir un Réseau de l'entreprenariat des femmes du Sud de la Méditerranée** pour garantir la qualité des services de mentorat.

Figure 1. Éducation et formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

2. PROCÉDURES DE FAILLITE EFFICACES ET “SECONDE CHANCE” POUR LES ENTREPRENEURS

Des lois régissant la faillite et les procédures de faillite sont-elles en place ? Leur mise en œuvre est-elle efficace ? Quels sont le coût et la rapidité des procédures d’insolvabilité ? Des efforts sont-ils faits pour faciliter un nouveau départ des entrepreneurs ayant échoué par le passé ?

Comme c’était déjà le cas lors de l’évaluation 2008, des lois régissant les sociétés en difficulté financière et la faillite sont en place dans toutes les économies MED. Cependant les données sur l’efficacité de leur application sont absentes ou très rares.

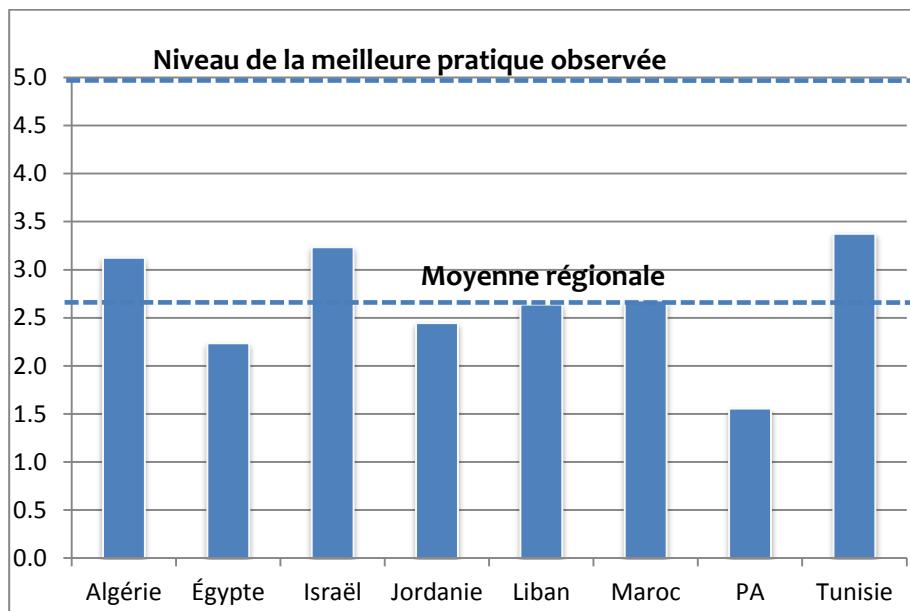
- Les indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale sur la résolution de l’insolvabilité sont utilisés comme indicateurs approximatifs pour évaluer l’efficacité des cadres régissant la faillite. Ils indiquent qu’Israël et la Tunisie possèdent des mécanismes de faillite relativement efficaces, avec des procédures de faillite relativement rapides (et en Tunisie très peu onéreuses) ainsi que de bons taux de rétablissement.
- Les données sur l’Égypte indiquent que seulement quelques entreprises ont recours aux procédures de faillite normales. Le pays travaille actuellement à l’élaboration d’une nouvelle loi sur la faillite et forme les juges à traiter des sociétés en difficulté et en restructuration.
- L’Algérie, la Jordanie et le Maroc ont tous trois des lois stipulant les procédures de faillite mais manquent de données sur leur mise en application. Au Liban et en PA, les lois sont ne sont pas mises à jour et sont rarement utilisées. Le Liban procède actuellement à la révision de son cadre juridique et élabore une nouvelle loi sur la faillite dans le cadre de son initiative visant à améliorer l’environnement des affaires.

Aucune économie MED ne met en œuvre de campagnes d’information pour faire connaître le concept de la « seconde chance » et il n’existe aucune preuve de l’existence de dispositifs de formation destinés à donner une seconde chance aux entrepreneurs ayant fait faillite.

Actions prioritaires

- *Renforcer le suivi des cas d’insolvabilité et de faillite* dans toutes les économies, afin de mieux évaluer l’efficacité du cadre juridique et procédural.
- *Moderniser les lois régissant la faillite et les procédures de faillite, et accélérer les efforts déployés pour améliorer leur application*, par exemple en établissant des guichets uniques pour les procédures d’insolvabilité, en formant les juges, en établissant des tribunaux spécialisés et en échangeant les bonnes pratiques existantes.
- *Lancer des campagnes d’information pour promouvoir le concept de la seconde chance* pour les entrepreneurs qui veulent prendre un nouveau départ et évaluer les obstacles qu’ils rencontrent sur leur chemin, tels que l’accès au crédit bancaire.

Figure 2. Des procédures de faillite efficaces et la « seconde chance » pour les entrepreneurs



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

3. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES EN FAVEUR DES PME

Dans quelle mesure le cadre institutionnel des politiques en faveur des PME est-il sophistiqué et bien coordonné ? Les gouvernements procèdent-ils actuellement à une simplification législative et administrative ? Les besoins des PME sont-ils pris en considération lors du développement d'initiatives législatives et administratives ? Les consultations public-privé sont-elles inclusives et efficaces ?

Bien que la plupart des économies aient mis en place des mécanismes de coordination institutionnelle, l'absence de stratégies globales pour les PME limite à la fois la portée de ces mécanismes et l'opportunité de développer des synergies entre les agences et instances chargées de leur mise en application.

- Seuls Israël et le Maroc ont mis en place tous les modules nécessaires à une politique complète et coordonnée en faveur des PME (délégation, stratégie, coordination, agence de mise en œuvre).
- La Jordanie a réalisé des progrès importants en termes de développement institutionnel et stratégique. Toutes les autres économies n'ont pas encore de stratégie bien définie pour les PME mais utilisent un ensemble de plans d'action ou des lignes directrices générales.

Depuis l'évaluation de 2008, les économies MED ont lancé des initiatives de simplification législative et de réforme de leur réglementation. Toutefois, la gamme d'activités et leurs résultats varient considérablement selon les pays de la région.

- L'Algérie, le Liban et le Maroc ont établi des comités interministériels pour l'amélioration du climat des affaires, y compris par la promotion de la simplification administrative. Israël fonctionnait déjà avec ce type de comités en 2008.
- La Tunisie et la Jordanie en sont aux premières étapes de la préparation de programmes de simplification administrative, tandis que l'Égypte a suspendu son initiative de réforme réglementaire.
- Aucune économie MED ne réalise d'évaluation systématique des coûts et des avantages des nouvelles réglementations sur les PME (analyse de l'impact réglementaire).
- Si dans plusieurs économies MED, les canaux de consultations public-privé sur la politique en faveur des PME sont bien établis (Israël, Maroc et PA), dans d'autres économies, les consultations sont essentiellement menées de manière *ad hoc*.

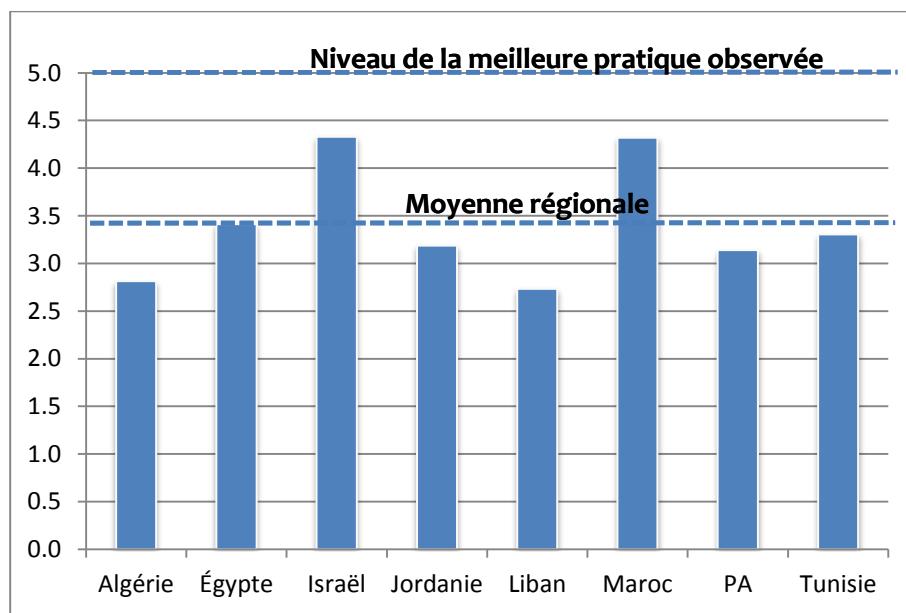
Actions prioritaires

- **Développer des stratégies globales pour les PME** qui soient bien intégrées aux dispositifs plus larges de développement économique. Ces stratégies devraient être basées sur des processus participatifs engageant les institutions publiques, le secteur privé et toutes parties prenantes concernées.
- **Établir des plans d'action et des objectifs bien définis, des cibles mesurables et des liens hiérarchiques clairs.** Cela est particulièrement important pour les pays dotés de programmes bien développés de soutien aux entreprises qui sont gérés par différents agences et fonds

spécialisés (Algérie, Égypte et Tunisie). Le suivi et l'évaluation des résultats de ces programmes doivent aussi être intégrés au processus d'élaboration des politiques.

- **Promouvoir la simplification administrative et l'analyse de l'impact réglementaire** pour en faire un élément permanent de l'élaboration des politiques en faveur des PME et s'assurer que le *secteur privé est bien associé à toutes les phases de ces politiques*, depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre et à leur suivi.

Figure 3. Cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques en faveur des PME



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

4. ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Les réglementations ont-elles été simplifiées pour réduire les coûts et les procédures nécessaires à la création d'une entreprise ? Les économies MED utilisent-elles les outils d'administration électronique pour faciliter l'immatriculation des sociétés ?

Les procédures administratives pour créer une entreprise peuvent être divisées en trois grandes phases : l'enregistrement, la notification et la conformité aux requis pour l'obtention d'une licence ou d'un permis.

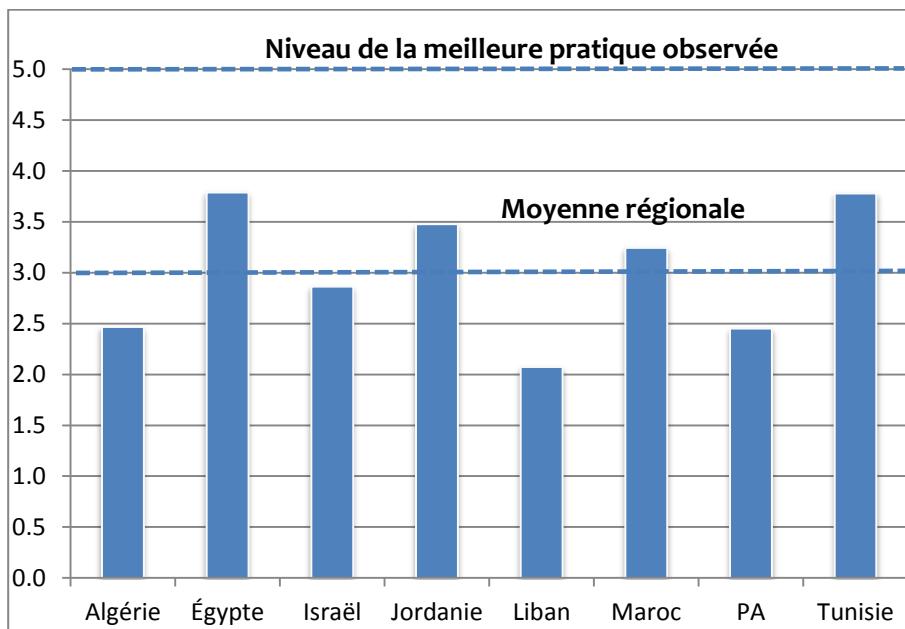
En règle générale, depuis 2008, les économies MED ont progressé dans ce domaine du fait de la réduction des coûts d'enregistrement des sociétés, de l'introduction d'un numéro unique d'identification pour tous les contacts avec l'administration publique, de l'introduction ou du développement d'un réseau de guichets uniques, et de meilleurs processus de conformité.

- En matière d'immatriculation des sociétés, l'Algérie a étendu son réseau de guichets uniques. L'Égypte, quant à elle, possède trois réseaux de guichets uniques couvrant une partie importante de son territoire.
- La Jordanie et la Tunisie ont toutes deux mis en place le numéro unique d'identification et le Maroc a réduit les coûts liés à la création d'entreprise en éliminant les obligations de capital minimal.
- Les procédures d'enregistrement des sociétés en Israël et au Liban sont encore relativement coûteuses, tandis qu'en PA, la procédure reste encore relativement longue.
- La fourniture de services d'administration électronique, y compris l'enregistrement en ligne, reste limitée. L'Égypte est la seule économie avec des dispositifs d'immatriculation en ligne, tandis que la Tunisie vient de lancer un projet pilote dans ce domaine.

Actions prioritaires

- **Établir des guichets uniques pour faciliter l'enregistrement des sociétés** et développer les fonctions des guichets existants.
- **Transformer les organismes d'enregistrement des sociétés en agences gouvernementales** fournissant une vaste gamme de services (tels que la gestion d'autres registres) à la communauté des affaires et aux administrations publiques.
- **Introduire des mesures** telles que le principe du « qui ne dit mot consent », des dispositifs d'immatriculation et de notification en ligne, ou encore la simplification de la procédure d'enregistrement pour la forme la plus répandue d'entreprises. Cela améliorerait l'efficacité de la phase d'enregistrement et de notification.
- Utiliser les bases de données d'enregistrement des sociétés **comme autant de systèmes de collecte d'informations sur les PME et les entrepreneurs**. En plus de servir à l'immatriculation des sociétés, ces données peuvent aussi fournir des informations utiles sur les entrepreneurs et sur les caractéristiques des PME (sexé et niveau d'éducation des entrepreneurs, distribution géographique des PME, secteurs d'activité, etc.).

Figure 4. Environnement opérationnel de la création d'entreprise



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

5. SERVICES DE SOUTIEN AUX PME ET MARCHÉS PUBLICS

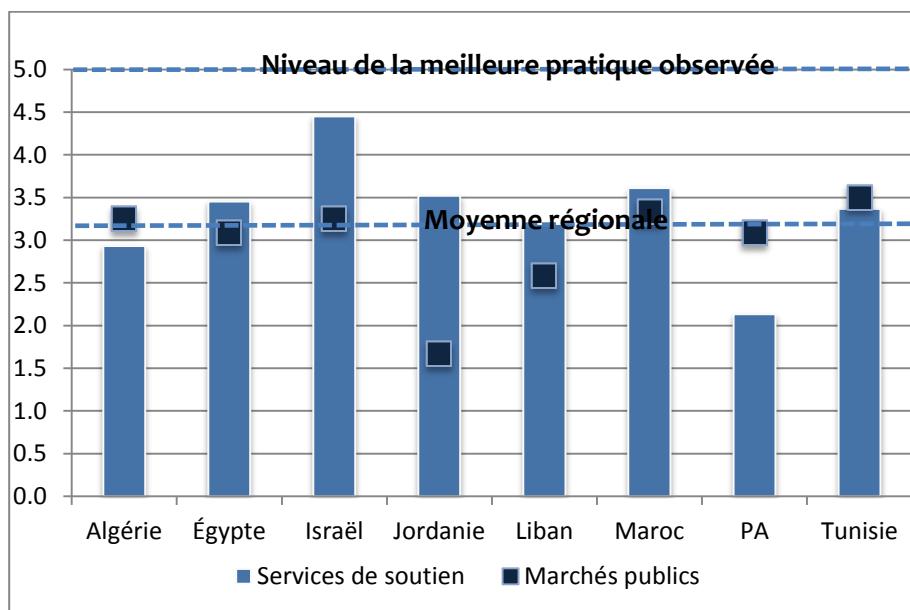
Quels types de services de soutien aux PME et aux start-ups sont disponibles et accessibles ? Quelles sont les mesures en place pour soutenir la participation des PME aux marchés publics ?

- Comme en 2008, toute une gamme de services commerciaux est fournie dans l'ensemble des économies MED, plus particulièrement en Égypte, en Israël, en Jordanie et au Maroc qui offrent un marché bien développé de services personnalisés.
- Il y a eu depuis 2008 un léger progrès global concernant la fourniture de services de soutien aux PME et leur accès aux marchés publics, particulièrement en Algérie, au Liban, en Jordanie et au Maroc. Un soutien aux start-ups et des incubateurs existent désormais dans toutes les économies.
- Toutefois les performances des économies MED continuent d'être médiocres en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des informations pertinentes pour les PME, que ce soit par les canaux traditionnels ou en ligne.
- Toutes les économies, à l'exception de la Jordanie, disposent de marchés d'appels d'offres en lots pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics. L'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont des quotas réservant une part minimum des marchés publics aux PME.
- À l'exception de la Tunisie, la passation électronique des marchés publics n'est pas pratiquée dans la région.
- Presque toutes les économies ont des règles sur les retards de paiement, mais leur application reste sporadique.

Actions prioritaires

- *Améliorer l'accès à l'information sur les services aux entreprises*, qui est actuellement dispersée entre différentes sources. La création d'un portail web unique pour les PME et une meilleure coordination institutionnelle peuvent améliorer la qualité et la disponibilité de telles informations.
- *Continuer la fourniture de services de soutien personnalisé aux PME* et les étendre aux entreprises actuellement mal ou pas desservies.
- *Concevoir des services de soutien aux entreprises de manière globale et pas seulement dans le cadre d'initiatives ad hoc*. Cela permettrait de réduire les doublons et d'accroître le nombre d'offres complètes et personnalisées couvrant différents besoins des PME, du développement des compétences à l'accès au financement en passant par l'accès aux marchés.
- *Accroître les efforts pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics* en faisant efficacement appliquer les réglementations sur les retards de paiement, en découplant les appels d'offres en lots séparés et en mettant en place des systèmes de passation électronique des marchés publics.

Figure 5. Services de soutien aux PME et marchés publics



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

6. ACCÈS DES PME AUX FINANCEMENTS

Quels types de sources extérieures de financement existent pour les PME et quelle est leur disponibilité ? Quelle est l'efficacité du cadre juridique et réglementaire de l'accès aux financements ? Existe-t-il des mesures pour promouvoir l'éducation financière ?

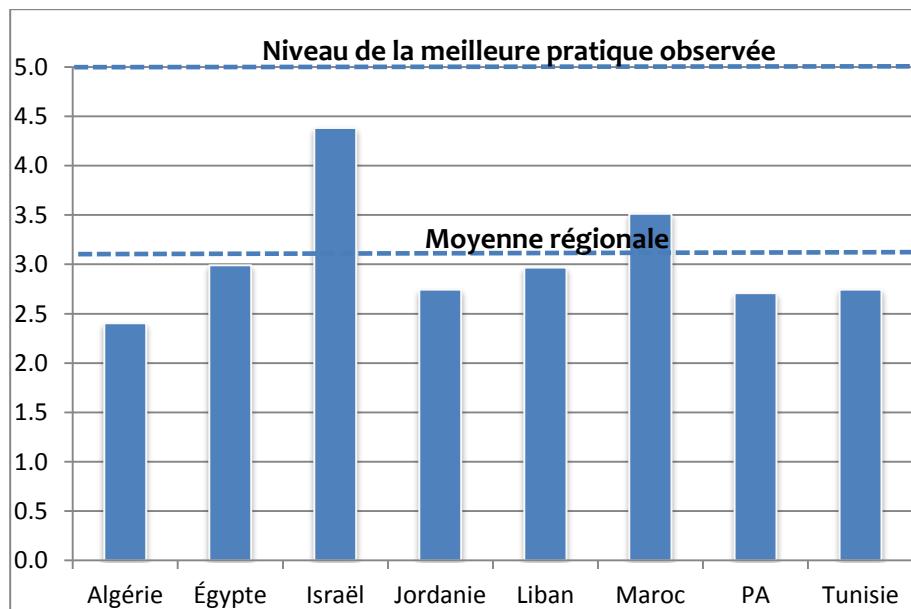
Les prêts bancaires constituent la principale source de financement extérieur pour les PME, mais l'accès au crédit bancaire reste limité dans la région MED. De plus, les sources alternatives de financement (crédit-bail, affacturage, fonds propres) sont encore marginales et l'instabilité politique et économique des trois dernières années a encore réduit la disponibilité des financements extérieurs pour le secteur privé, particulièrement dans les pays en transition.

- Le cadre réglementaire de l'accès aux financements est encore faible et, en conséquence, les obligations de garantie restent élevées.
- Les systèmes de garantie de crédit représentent des outils importants pour faciliter l'accès des PME au crédit. Ces programmes existent dans l'ensemble des économies MED. Toutefois les éléments qui sont importants pour leur efficacité diffèrent selon les pays.
 - En Algérie, en Jordanie et en PA, les systèmes sont exclusivement financés par des institutions publiques, des banques publiques ou des bailleurs étrangers. L'Égypte, Israël, le Liban, le Maroc et la Tunisie possèdent des systèmes financés par des organismes publics et des banques privées.
 - Dans l'ensemble de la région, les règles de gouvernance ne sont pas clairement définies et les outils de gestion des risques sont peu utilisés.
- Les institutions de micro-finance sont présentes dans l'ensemble des économies MED et semblent avoir une bonne couverture infranationale. Toutefois, la plupart d'entre elles sont des ONG ou des institutions publiques fournissant une gamme limitée de produits de micro-finance.
 - Le Maroc offre l'exemple le plus avancé d'un cadre réglementaire propice aux institutions de micro-finance.
 - En 2011, la Jordanie a revu et mis à jour sa stratégie nationale de micro-finance adoptée en 2005 et elle procède actuellement à l'examen du cadre légal régissant les institutions de micro-finance.
- Sauf en Israël, les réseaux de « business angels » sont essentiellement sous-développés et informels. Le soutien public reste limité, bien qu'il existe des projets pilotes et des plans de sensibilisation aux politiques publiques en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie.
- Un progrès considérable a été réalisé par l'ensemble des économies MED depuis 2008 en termes de couverture et de qualité des systèmes de renseignements sur le crédit. L'Algérie, la Jordanie et la Tunisie ont aussi mis en place des registres pour les actifs mobiliers bien que tous ne soient pas pleinement opérationnels. Toutefois le cadre juridique sur les droits des créanciers est faible dans toutes les économies sauf en Israël.
- L'Égypte, le Liban et le Maroc mènent actuellement des efforts pour améliorer l'éducation financière.

Actions prioritaires

- ***Renforcer la législation régissant les transactions sécurisées et les droits des créanciers.*** Sans droits renforcés pour les créanciers, soutenus par l'application des lois en vigueur et par des registres de crédit efficaces, les obligations de garantie resteront excessivement élevées, ce qui contribue au rationnement de l'accès au crédit pour les PME.
- ***Améliorer la fiabilité et l'accès aux cadastres et aux registres d'actifs mobiliers,*** tout en étendant la couverture des bureaux de crédit publics et privés, ou en en créant dans les économies où ils n'existent pas encore.
- ***Renforcer la concurrence bancaire,*** dans la mesure où le secteur bancaire reste fortement concentré et où les banques sont peu incitées à adapter leurs produits de financement et leurs prêts en fonction des besoins des PME. Une autre priorité devrait être aussi d'améliorer le cadre réglementaire et de promouvoir le développement de produits financiers alternatifs, tels que le crédit-bail, l'escompte ou l'affacturage.
- ***Favoriser le développement de facilités financières alternatives,*** y compris les réseaux de « business angels » pour les sociétés à fort potentiel de croissance, les fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes et le financement par apport de fonds propres pour les PME mieux établies.
- ***Améliorer les connaissances financières*** des propriétaires et gérants de PME afin d'accroître la capacité des PME à évaluer efficacement leurs besoins et leurs options en matière de financement.

Figure 6. Accès des PME aux financements



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

7. SOUTIEN AUX PME POUR QU'ELLES BÉNÉFICIENT DES RÉSEAUX ET PARTENARIATS EURO-MED

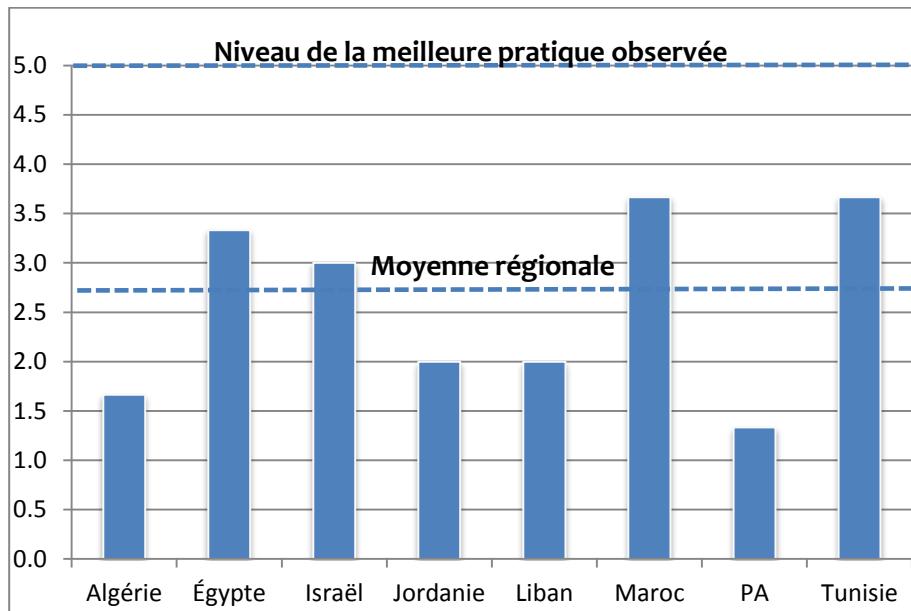
Que font les économies MED pour promouvoir les partenariats et réseaux d'entreprises dans la région euro-méditerranéenne ? Quelles sont les initiatives en place ?

- Depuis 2008, les progrès pour promouvoir les réseaux et partenariats d'entreprises Euro-MED ont été modestes. Toutes les économies MED comptent au moins un projet pilote pour promouvoir le développement de groupements d'entreprises et de réseaux, mais il n'y a pas de lien avec les initiatives Euro-MED sauf en Égypte, au Liban, en Israël, au Maroc et en Tunisie.
- Le Maroc et la Tunisie ont lancé des initiatives pertinentes pour promouvoir la coopération d'entreprises Euro-MED mais la durabilité et l'impact de ces initiatives devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.
- En Israël, l'accent est mis sur la promotion de projets et de partenariats coopératifs de R&D, tandis que l'Égypte possède plusieurs initiatives pour promouvoir des partenariats entre les entreprises égyptiennes et celles de l'UE.
- Le reste des économies MED ne possède pas d'initiatives spécifiques pour la promotion de réseaux et partenariats Euro-MED. Ces économies possèdent des programmes entièrement ou partiellement financés par les bailleurs de fonds, visant au développement de groupements d'entreprises nationaux sans lien Euro-MED.

Actions prioritaires

- **Promouvoir les réseaux et partenariats d'entreprises intra-MED.** L'évaluation révèle que la plupart des mesures prises par les économies MED mettent l'accent sur la promotion de réseaux et partenariats avec les pays de l'UE, et qu'il n'existe qu'un nombre limité d'initiatives portant sur la coopération des entreprises intra-MED.
- **Soutenir les réseaux et les partenariats d'entreprises dans les activités clés.** L'évaluation montre que l'accent est nettement mis sur la promotion des réseaux et partenariats dans les domaines de la R&D et de la technologie, mais que peu d'intérêt est porté aux autres domaines. Sans nier l'importance des initiatives de promotion de la R&D et de la technologie, un soutien à la coopération d'entreprises Euro-MED dans d'autres activités économiques pourrait aussi s'avérer fructueux pour le développement des entreprises et la création d'emplois.
- **Mieux suivre et évaluer les initiatives de promotion des réseaux et partenariats.** Toutes les informations réunies sur les mesures dans ce domaine font état de description des objectifs et des tâches, mais il n'y a presque aucune preuve de l'efficacité des initiatives menées. Le suivi et l'évaluation des initiatives dans ces domaines, comme dans tous les autres domaines des politiques publiques, doivent donc être renforcés.

Figure 7. Soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-MED



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

8. COMPÉTENCES DES ENTREPRISES ET INNOVATION

a) Compétences des entreprises

Les PME peuvent-elles facilement avoir accès à des services de formation et de conseil ? Comment les économies MED évaluent-elles la qualité des résultats de la formation et de l'apprentissage ?

- Un certain progrès a été réalisé pour mettre en avant la promotion des compétences des PME malgré les troubles politiques qu'a connus la région ces dernières années. Néanmoins, un engagement accru et une plus grande responsabilité sont nécessaires de la part des gouvernements nationaux, de la communauté d'affaires et des prestataires de formation pour permettre une meilleure coordination.
- La disponibilité des formations pour les PME s'est accrue, en particulier dans le domaine de l'internationalisation. Toutefois, les données et les informations manquent pour évaluer l'efficacité des initiatives.
- Les données sur les besoins des PME en termes de compétences ne sont pas toujours collectées et analysées, ce qui entrave un meilleur soutien adapté aux les start-ups et à la croissance des PME.

Actions prioritaires

- *Obtenir des données fiables et systématiques* sur les besoins indispensables des PME en matière de compétences, sur l'offre de formation proposée et sur son utilisation. Sans ces données, il est difficile d'estimer l'impact de toute politique publique en la matière et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.
- *Développer des systèmes nationaux d'assurance-qualité pour la formation des entreprises*, et en particulier pour les entreprises cherchant à avoir une activité à l'international. Établir des liens entre les nombreuses initiatives existantes au sein de chaque économie et les développer constituerait un point de départ efficace.
- *Promouvoir la prise de conscience et la compréhension de l'intérêt mutuel qu'il y a à fournir une assistance aux petites entreprises*, par exemple en organisant un événement annuel tel qu'une plateforme pour le partenariat public-privé. Cet événement pourrait être l'occasion d'un échange d'idées entre les différentes parties prenantes, y compris les prestataires de formation, les associations spécifiques à ce secteur, les institutions éducatives, les institutions publiques et d'autres acteurs, qui pourraient alors donner leur retour sur les politiques appliquées et faire des recommandations de modification ou d'ajout.
- *Organiser des exercices de revue par les pairs* pour analyser les bonnes pratiques, partager l'expertise, célébrer les succès et accélérer le processus de réforme. De telles initiatives pourraient être adoptées par les gouvernements dans le cadre de leur stratégie nationale de développement des compétences des entreprises.

b) Innovation

La politique d'innovation est-elle cohérente et stratégique en vue de soutenir la croissance des PME ? Quels outils de politiques publiques ont été mis en œuvre pour soutenir les transferts de technologie vers les PME ?

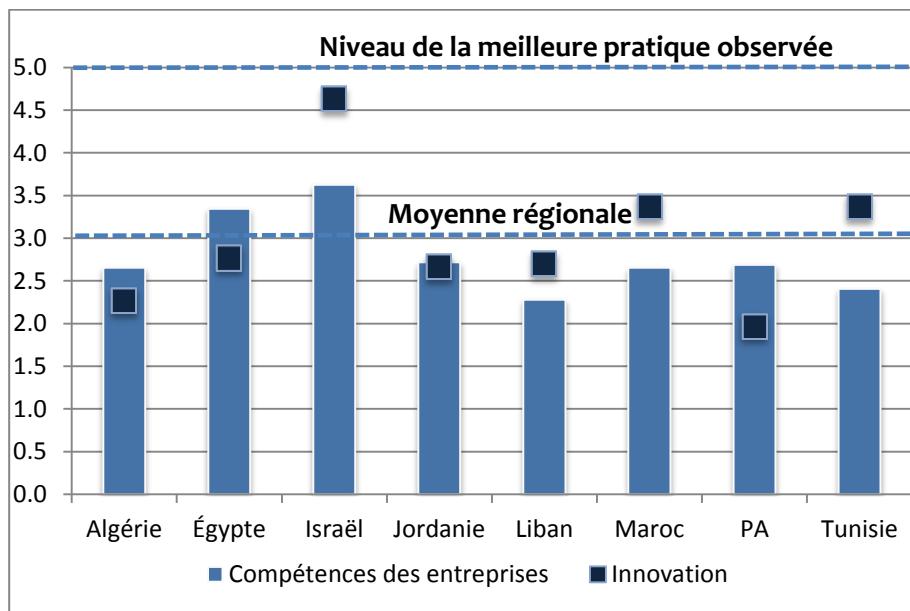
L'innovation a été identifiée dans l'évaluation 2008 comme un domaine relativement faible :

- Parmi toutes les économies MED, seul Israël possède une politique de l'innovation sophistiquée orientée vers le secteur des entreprises, tandis que l'Égypte et la Tunisie ont mis en place certains instruments de politiques clés, tels que des centres technologiques et des parcs scientifiques/technologiques. Toutes les autres économies en étaient à un stade précoce de développement, les projets étant encore pour la plupart au stade du projet pilote.
- En 2013, les économies MED ont réalisé des progrès dans le domaine du soutien à l'innovation. Promouvoir les entreprises innovantes est désormais un objectif affiché de la politique en faveur des PME. Toutes les économies ont aujourd'hui une stratégie de promotion de l'innovation qui couvre les PME ou sont en train d'en élaborer une, à l'exception de la PA et de l'Algérie.

Actions prioritaires

- **Bâtir un cadre complet de soutien à l'innovation dans les PME.** Les économies MED ont pris des mesures pour améliorer leur cadre politique de soutien à l'innovation et pour accroître la fourniture de services financiers et non financiers aux PME. Mais, à l'exception d'Israël, aucune des économies MED n'a développé de cadre véritablement solide de soutien à l'innovation, en particulier dans les PME.
- **Établir un organe de coordination de l'innovation**, présidé par une haute autorité politique et soutenu par un secrétariat bien structuré. Cela garantira la mise en œuvre effective de vastes échanges sur les politiques publiques dans ce domaine, la coordination avec les parties prenantes et la société civile, ainsi que leur consultation.
- **Suivre attentivement et évaluer les mesures existantes de promotion de l'innovation** afin d'estimer leur impact et de permettre l'établissement futur de priorités. Cela est particulièrement important dans les économies qui ont commencé à introduire des mesures stratégiques pour soutenir l'innovation dans les PME, par exemple l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Cela suppose d'améliorer la collecte des données et d'établir un suivi régulier.
- **Mieux informer les PME sur les services financiers et non-financiers** proposés par le gouvernement, les ONG, les associations et les organisations privées pour les sensibiliser à ces services et accroître leur participation. Cela pourrait se faire par le biais de la création d'une base de données en ligne, centralisée et interactive. Tous les prestataires publics et privés de services pourraient utiliser ce site web pour promouvoir leurs services, les mettre régulièrement à jour et vérifier les informations.
- **Soutenir la création et l'expansion des réseaux et groupements d'entreprises** pour l'introduction de nouveaux processus, produits et technologies, ainsi que pour l'accès aux services commerciaux et financiers avancés et aux laboratoires techniques. Les réseaux nationaux et internationaux de recherche et développement et les programmes de coopération et de relations entre groupements d'entreprises doivent être clairement ciblés, afin de promouvoir les transferts des connaissances et des technologiques entre les PME.

Figure 8. Compétences et innovation des entreprises



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

9. LES PME DANS UNE ÉCONOMIE VERTE

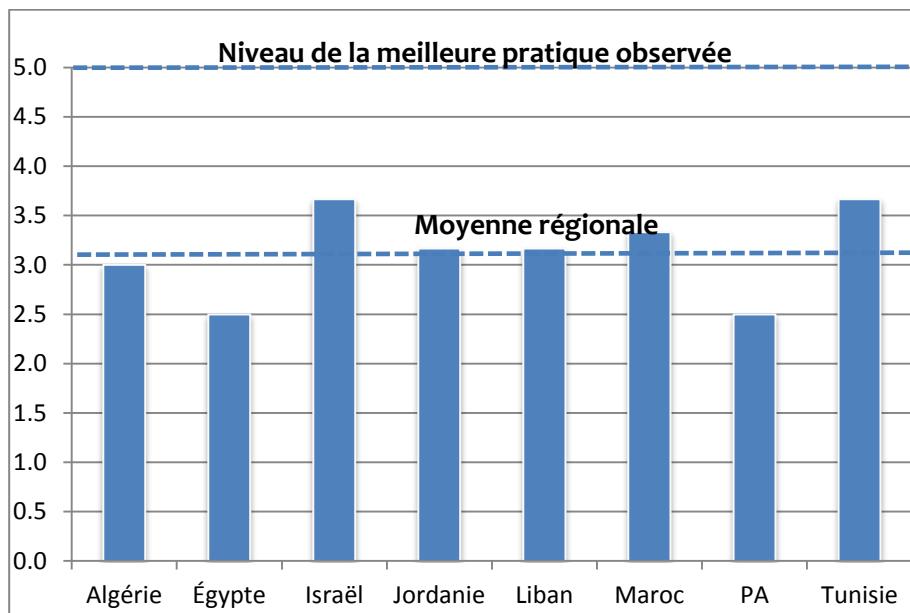
Que font les économies MED pour promouvoir l'innovation écologique et l'éco-efficacité dans leurs PME ? Les PME sont-elles conscientes de ces initiatives ?

- Toutes les économies MED ont développé des documents stratégiques ou des lois pour promouvoir le développement durable, la croissance verte et une production plus propre. Cependant, le degré auquel ces documents font spécifiquement référence au secteur des PME varie considérablement selon les économies et dans plusieurs cas, leur application aux PME reste un défi clé.
- Inversement, l'intégration d'actions pour promouvoir l'innovation écologique et l'éco-efficacité dans les cadres de politiques en faveur des PME reste rare.

Actions prioritaires

- ***Include l'éco-efficacité et l'innovation écologique dans la politique publique pour les entreprises*** (et en particulier dans les stratégies pour les PME) et associer ces deux concepts à des mesures et des cibles claires dans les plans d'action visant à avoir des PME plus soucieuses de l'environnement.
- ***Faciliter l'accès des PME à l'information*** sur la législation afférente existante et future, sur les outils disponibles pour améliorer la gestion environnementale, et sur les opportunités de financement pour les innovations vertes et les meilleures pratiques.
- ***Soutenir la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement (SGE) efficaces.*** Cela doit inclure la diffusion d'informations sur les SGE et les normes environnementales en vigueur, ainsi que, lorsque c'est pertinent, la fourniture d'incitations financières et fiscales pour les entreprises désireuses d'obtenir des certifications environnementales. Des dispositifs de partage des coûts, tels que les systèmes de bons ou le remboursement partiel des frais de conseil, pourraient s'avérer utiles. Enfin, les gouvernements pourraient faire des SGE une obligation au regard des règles régissant les marchés publics.

Figure 9. Les PME dans une économie verte



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

10. INTERNATIONALISATION DES PME

Dans quelle mesure les économies MED mettent-elles en œuvre une politique commerciale proactive ? Quels sont leurs efforts en termes de simplification des procédures pour le commerce extérieur ?

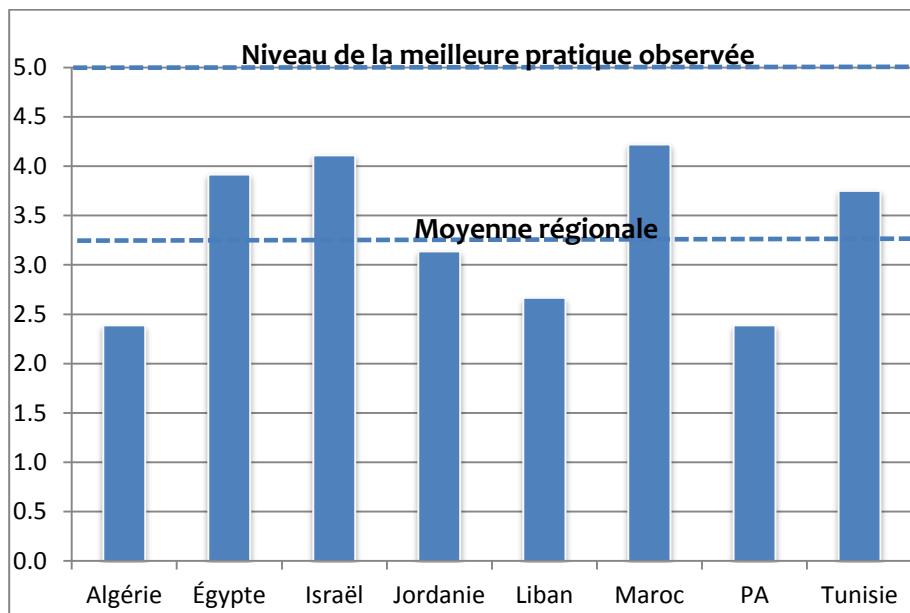
Le commerce est un domaine complexe de l'action publique, qui a besoin de mesures cohérentes de promotion des exportations liant, entre autres, politique commerciale et simplification des procédures, la réduction des coûts de transaction et les activités de promotion des exportations.

- Depuis l'évaluation de 2008, les économies MED ont accompli des progrès en termes de promotion de l'accès aux marchés étrangers. Parmi les développements récents les plus importants figurent l'établissement au Maroc d'un Pacte national pour l'émergence industrielle, qui fixe les priorités et les objectifs en vue de promouvoir les exportations et la compétitivité et de mieux intégrer le pays à l'économie mondiale.
- L'Algérie, la Jordanie, la Tunisie et la PA ont aussi progressé grâce à la signature de nouveaux accords de coopération et de commerce, tandis que l'Égypte, Israël, le Maroc et la Tunisie ont accru la simplification de leurs procédures commerciales grâce à des moyens électroniques.
- Les gouvernements MED possèdent des agences de promotion des exportations et d'autres institutions spécialisées dans le commerce (telles que des garanties de crédit à l'exportation et des banques d'import-export) pour soutenir leurs exportateurs et mettre en œuvre leurs stratégies de promotion des exportations.
- Les agences de promotion des exportations les plus actives (Égypte, Israël et Tunisie) fournissent une vaste gamme de services aux exportateurs, y compris des services personnalisés de renseignement sur les marchés, d'études de marché et de recherche de partenaires commerciaux. Elles contribuent aussi à maintenir une présence sur l'ensemble des marchés d'exportations les plus importants par le biais de leurs bureaux commerciaux.

Actions prioritaires

- *Mettre à jour ou adopter des approches stratégiques de la promotion des exportations* en développant ou en mettant en œuvre des stratégies claires dans ce domaine.
- *Accroître les efforts de facilitation du commerce par l'intermédiaire des procédures électroniques et de guichets uniques virtuels.* Promouvoir une meilleure acceptation des formulaires et procédures électroniques chez les utilisateurs.
- *Les efforts menés pour promouvoir et faciliter le commerce n'ont pas encore donné de résultats.* Malgré l'existence d'un certain nombre d'accords de commerce et de coopération bilatéraux et régionaux, le commerce intra-régional reste limité : les exportations des économies MED sont surtout destinées aux pays en dehors de la région.

Figure 10. Internationalisation des PME



Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : ALGERIE

Au cours des cinq dernières années, l'Algérie a mené une stratégie de diversification économique, par le biais de politiques proactives de développement de son secteur privé. Dans le cadre de ce processus, le pays a alloué des ressources importantes à la promotion de l'entreprenariat et au soutien des PME. De nombreux éléments essentiels à la création d'une politique globale en faveur des PME sont maintenant en place. Cela représente un progrès significatif par rapport aux données réunies lors de l'évaluation 2008. Il existe cependant des lacunes importantes dans le cadre politique, en particulier en ce qui concerne la coordination institutionnelle et l'absence de lignes directrices stratégiques.

- Un programme ambitieux de mise à niveau des entreprises a été lancé en 2010, avec le soutien d'un large budget, mais sa mise en œuvre est lente et la demande de services de la part des entreprises locales reste limitée.
- Des actions ont été menées pour améliorer l'environnement des affaires, à commencer par la simplification des procédures d'enregistrement des sociétés, mais les progrès restent lents et sont entravés par des problèmes complexes de coordination institutionnelle.
- L'offre de formation destinée aux PME s'est considérablement accrue depuis 2008, mais aucune preuve n'est fournie sur l'utilisation qui en est faite. L'apprentissage de l'entreprenariat manque du soutien politique nécessaire pour être promu à tous les niveaux d'éducation et de formation.

Actions prioritaires

- **Élaborer une stratégie pluriannuelle de développement des PME** cohérente avec les plans de diversification économique du pays. L'élaboration de la stratégie doit être précédée d'un diagnostic approfondi et participatif sur les contraintes et les opportunités associées à l'activité entrepreneuriale, y compris une analyse globale du climat des affaires et la revue du système actuel d'incitations et des dispositifs de soutien financier. L'évaluation actuelle SBA doit constituer un point de départ essentiel pour le développement de ce diagnostic approfondi et de la stratégie pour les PME.
- **Introduire des outils de suivi et d'évaluation des programmes** et renforcer les mécanismes de consultation pour contrebalancer l'approche actuelle par le haut de l'élaboration des politiques publiques et répondre aux problèmes de coordination et d'efficacité de ces politiques. Cela pourrait être fait en étendant la portée des instruments de politiques publiques actuels et en allouant des ressources à la promotion de l'entreprenariat et au développement des PME.
- **Concevoir et tester un mécanisme orienté vers le marché** soutenant les entreprises innovantes et promouvant les transferts technologiques, les investissements étrangers directs (IED) dans de petites entreprises, et l'intégration des entreprises algériennes dans les chaînes d'approvisionnement internationales.
- **Développer un cadre politique complet pour garantir la reconnaissance de l'entreprenariat comme compétence clé** enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. Mettre en place des mécanismes d'analyse systématique des besoins des PME en matière de compétences pour mieux adapter les services de formation.

Profil : Algérie

Points clés sur les PME et l'entreprenariat

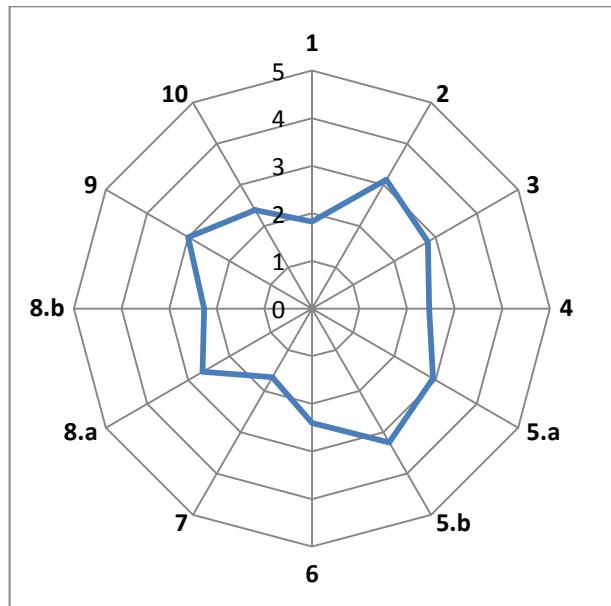
- Entreprises nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler : 0,44 (contre 4,75 dans l'OCDE).⁽¹⁾
- PME pour 1 000 habitants : 18,2 (contre une moyenne de 31 dans 131 pays).⁽²⁾
- Part des PME dans l'emploi total : 13,9 %.⁽²⁾
- 96 % des PME nouvellement créées en 2012 étaient des micro-entreprises.⁽³⁾
- 48,6 % des PME sont dans le secteur des services, contre 16 % dans le secteur manufacturier.⁽³⁾

1. Sociétés anonymes nouvellement immatriculées pour 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans). Moyenne pour 2004-2012. Pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Source : données de la Banque mondiale sur l'entreprenariat.

2. 2009. Source : Indicateurs nationaux de la SFI sur les MPME.

3. Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
- 5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : ÉGYPTE

Au cours des cinq dernières années, il n'y a eu aucun changement significatif dans le cadre politique global pour les PME, ou dans l'introduction de nouveaux instruments de politique en faveur des PME. L'élan derrière les réformes horizontales des politiques publiques a partiellement disparu, en raison de la phase prolongée de transition politique qui a suivi les événements de 2011. Parallèlement, le rapport 2014 montre aussi que les institutions chargées de la politique en faveur des PME ont continué leurs activités et que la coordination s'est améliorée au niveau opérationnel.

- L'environnement opérationnel global des PME s'est récemment détérioré, essentiellement sous l'impact de facteurs macro-économiques et sociaux.
- Le cadre institutionnel reste fragmenté avec l'assignation du mandat de la politique des PME à plusieurs institutions avec une coordination institutionnelle limitée. Il n'existe pas de stratégie globale de moyen terme pour les PME et le soutien aux entreprises innovantes en est encore au début de sa mise en œuvre.
- L'Égypte a fait des progrès dans le domaine de la simplification des procédures d'enregistrement des sociétés et s'est maintenant rapprochée des bonnes pratiques internationales en la matière.
- Une nouvelle stratégie de promotion de l'innovation a été élaborée et de nouveaux dispositifs ont été développés pour soutenir l'innovation dans les PME, bien que la plupart de ces dispositifs n'en soient encore qu'à la phase initiale de mise en œuvre.
- Il y a eu des améliorations du cadre réglementaire concernant l'accès aux financements, en particulier avec l'extension des activités du bureau de crédit, mais les entreprises privées, qui souffrent déjà d'un accès limité au financement bancaire, sont de plus en plus épuisées par les emprunts publics à taux d'intérêt élevés.
- Il existe une grande offre de formation pour les PME, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mieux connaître les besoins en compétences des PME. Le système d'éducation et de formation manque encore d'un cadre politique global promouvant l'apprentissage de l'entrepreneuriat à tous les niveaux.

Actions prioritaires

- **Terminer l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement des PME**, coordonnée actuellement par le Fonds social pour le développement, afin de développer une vision commune, fixer une définition officielle et unifiée des PME, soutenir le développement des entreprises tout au long de leur cycle de vie et introduire des outils de suivi et d'évaluation de l'impact.
- **Reprendre les initiatives visant à améliorer l'environnement des affaires**. Plus particulièrement, il est vital que la grande quantité d'informations et de compétences développées dans la phase initiale du programme ERRADA (simplification et réforme administratives) ne soit pas perdue et que la réforme de la réglementation continue de progresser.
- **Renforcer les droits des créanciers et des crédits garantis**. Cela ouvrira la voie à la réduction des obligations de garantie qui sont encore très élevées et incitera les banques à accroître les prêts aux PME.

- Développer un cadre politique global pour garantir la reconnaissance de l'entreprenariat comme compétence clé enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. Mettre en place des mécanismes d'analyse systématique des besoins des PME en compétences pour mieux adapter les services de formation proposés.

Profil : Égypte

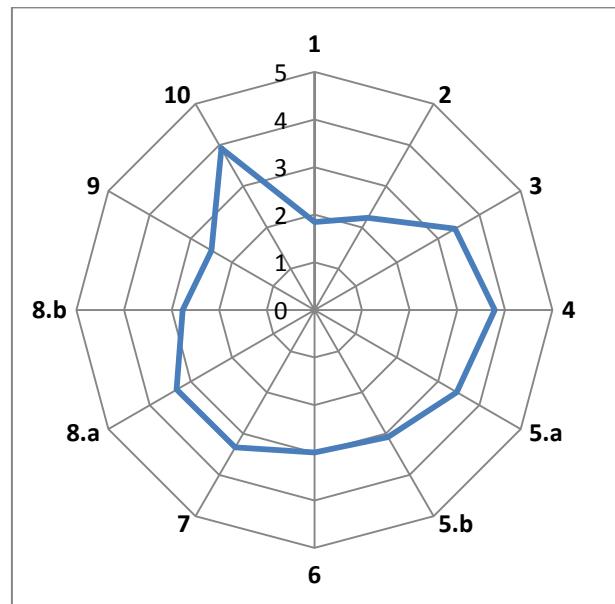
Points clés sur les PME et l'entreprenariat

- Entreprises nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler : 0,13 (contre 4,75 dans l'OCDE).⁽¹⁾
- 2,5 millions de PME, représentant 99 % des établissements du secteur privé non agricole et 75 % de la population active totale.⁽²⁾
- Les PME ont une petite base de capital : 82,6 % ont un capital de 250 000 d'EGP (26 540 d'EUR) ou moins.⁽²⁾
- 51 % des PME sont actives dans le secteur manufacturier, 40 % dans le commerce.⁽²⁾
- Seul 6 % des PME exportent. (2)

1. Sociétés anonymes nouvellement immatriculées pour 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans). Moyenne pour 2004-2012. Pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Source : données de la Banque mondiale sur l'entreprenariat.

2. El-Said, Hala, Al-Said, Mahmoud & Chahir Zaki (2011), *Small and Medium Enterprises Landscape in Egypt: New Facts from a New Dataset*.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs

3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise

5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics

6. L'accès des PME aux financements

7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte

10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : ISRAËL

Israël a élaboré un cadre solide pour sa politique en faveur des PME, globalement conforme aux principes du *Small Business Act* pour l'Europe. Au cours des cinq dernières années, la performance globale d'Israël n'a pas évolué de manière substantielle. Les développements les plus importants ont été l'établissement d'une nouvelle agence de développement des PME, le développement d'une nouvelle stratégie de développement des PME, ainsi qu'une nouvelle loi de soutien aux petites entreprises.

- La nouvelle agence de développement des PME (la SMBA) a développé ses activités pour faciliter l'accès aux services et au financement des entrepreneurs basés dans une région relativement moins développée, ou appartenant à des groupes plus défavorisés.
- La réforme de la réglementation et la simplification administrative restent faibles. L'enregistrement des sociétés est relativement coûteux. La charge administrative des PME est lourde, tandis que la réforme réglementaire avance à un rythme relativement lent et l'analyse de l'impact réglementaire est progressivement introduite.
- Il existe une excellente offre de formation destinée aux PME grâce à des politiques cohésives et à des programmes de soutien. L'entrepreneuriat est une compétence clé qui ne dispose toujours pas d'un cadre politique global permettant sa promotion à tous les niveaux du système éducatif.

Actions prioritaires

- **Accélérer le processus de réforme réglementaire**, en commençant par les domaines ayant la charge administrative la plus lourde, tels que l'enregistrement des titres de propriété, l'octroi de permis de construire et le paiement des impôts.
- **Améliorer l'enregistrement des sociétés et la procédure de notification** par le biais de l'établissement d'un système d'enregistrement en ligne et de l'extension du réseau des guichets uniques. Réduire le temps requis pour s'immatriculer auprès des différentes branches de l'administration publique.
- **Promouvoir les investissements en fonds propres dans des entreprises non technologiques**. Si l'écosystème du financement en fonds propres pour les sociétés à orientation technologique est bien développé, il n'existe que peu de fonds et de facilités pour l'investissement en fonds propres dans des sociétés hors du secteur de la haute technologie.
- **Développer un cadre politique global pour garantir la reconnaissance de l'entrepreneuriat comme compétence clé** enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. Mettre en place des mécanismes d'analyse systématique des besoins des PME en compétences pour mieux adapter les services de formation proposés.

Profil : Israël

Points clés sur les PME et l'entreprenariat

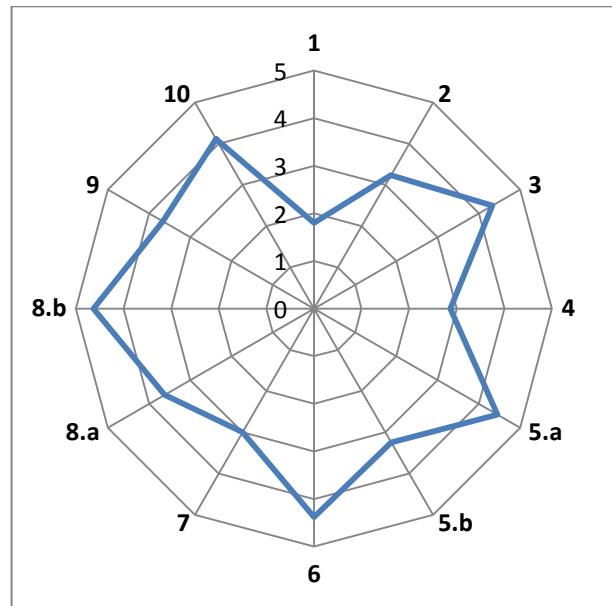
- Entreprises nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler : 3,33 (contre 4,75 dans l'OCDE).⁽¹⁾
- PME pour 1 000 habitants : 30 (contre une moyenne de 31 dans 131 pays).⁽²⁾
- Population active totale employée dans des PME : 57,8 % (contre une moyenne de 45 % dans les pays à revenu élevé).⁽²⁾
- Sur le nombre total d'entreprises du pays (501 676), 99 % sont des PME, dont 86 % de micro-entreprises.⁽³⁾
- 80 % du crédit aux PME est fourni par les banques.⁽³⁾

1. Sociétés anonymes nouvellement immatriculées pour 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans). Moyenne pour 2004-2012. Pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Source : données de la Banque mondiale sur l'entreprenariat.

2. Données pour 2008. Source : Indicateurs nationaux de la SFI sur les MPME.

3. Part pour 2013. Source : OCDE (à paraître), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2014: An OECD Scoreboard (rapport préliminaire)*, OCDE, Paris.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
 2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs
 3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
 4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
 - 5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics
 6. L'accès des PME aux financements
 7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
 8. Les compétences des entreprises et l'innovation
 9. Les PME dans une économie verte
 10. L'internationalisation des PME
- Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : JORDANIE

L'évaluation 2013 montre que la performance globale de la Jordanie dans le domaine des politiques en faveur des PME est restée globalement identique à ce qu'elle était en 2008, malgré de légers progrès sur un nombre limité d'indicateurs.

- En ce qui concerne le cadre institutionnel, le développement le plus significatif est l'élaboration par la Jordanie d'une nouvelle stratégie de développement des PME pour la période 2013-2020. Cette stratégie fixe une nouvelle gamme d'objectifs à moyen terme, organisés par groupes d'entreprises, et met l'accent sur la croissance des entreprises.
- La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie devrait faciliter la coordination des politiques publiques et contribuer à rendre les politiques en faveur des PME plus efficace. La *Jordan Enterprise Development Corporation* (JEDCO), qui est la principale agence publique de développement des entreprises, devrait jouer un rôle plus important dans la défense des intérêts des PME auprès des décideurs politiques et dans la mise en œuvre de la politique publique en leur faveur.
- Seuls des progrès limités ont été réalisés dans le domaine de la réforme réglementaire, à l'exception de l'introduction d'un numéro d'identification unique pour les entreprises et de l'approbation de la loi réglementant la création des bureaux de crédit privés.
- Des progrès ont en revanche été constatés au niveau des projets en ce qui concerne la promotion de l'apprentissage de l'entreprenariat, ainsi que le développement et l'échange des bonnes pratiques entre les écoles. Les besoins en compétences des PME ne sont pas encore systématiquement analysés pour pouvoir améliorer la pertinence de l'offre de formation.

Actions prioritaires

- ***Se concentrer sur l'amélioration du cadre réglementaire.*** En tant qu'économie ouverte de relativement petite taille sans ressources naturelles importantes, la Jordanie devrait faciliter le développement d'un environnement des affaires qui favorise les investissements extérieurs et la croissance des entreprises, en particulier dans les secteurs avancés sur le plan technologique. Il serait aussi utile de mettre en place une analyse de l'impact réglementaire pour évaluer l'impact des nouvelles réglementations.
- ***Renforcer les droits des créanciers et corriger les asymétries d'informations entre prêteurs et emprunteurs*** en réformant la loi sur la faillite, en introduisant des informations sur les crédits et en créant des bureaux de notation des crédits. Cela contribuerait à réduire les obligations de garantie et à ouvrir l'accès au financement bancaire à un plus grand nombre de PME, en particulier celles ayant des actifs incorporels et un potentiel de croissance.
- ***Accroître le soutien aux entreprises innovantes***, et plus particulièrement à celles présentes dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Cela pourrait être fait en étendant le réseau des incubateurs d'entreprises et en développant les outils d'assistance financière pendant la phase d'expansion, par le biais d'un financement par fonds d'amorçage, ou en combinant facilité de garantie de crédit et facilité de crédit.
- ***Développer un cadre politique global pour garantir la reconnaissance de l'entreprenariat comme compétence clé*** enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. Mettre en place des mécanismes d'analyse systématique des besoins des PME en compétences pour mieux adapter les services de formation proposés.

Profil : Jordanie

Points clés sur les PME et l'entreprenariat

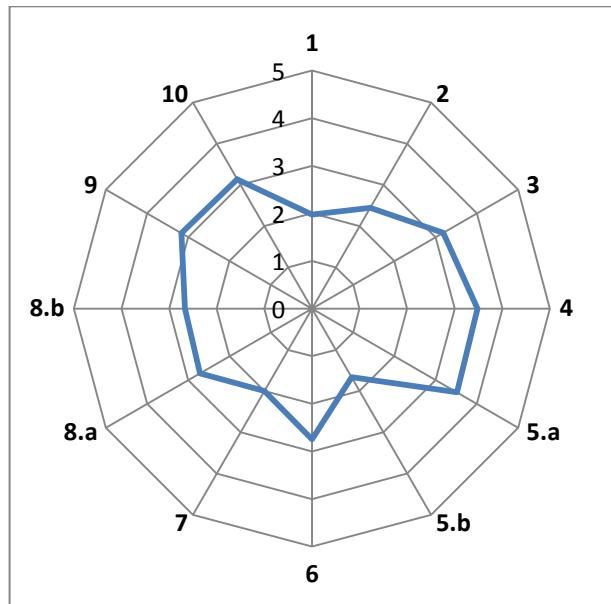
- Entreprises nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler : 0,69 (contre 4,75 dans l'OCDE).⁽¹⁾
- PME pour 1 000 habitants : 25,6 (contre une moyenne de 31 dans 131 countries).⁽²⁾
- Les PME emploient 31 % de la population active totale (contre une moyenne de 45 % dans les économies à revenu intermédiaire supérieur).⁽²⁾
- Les PME représentent 40 % du PIB total et 45% des exportations totales.⁽³⁾

1. Sociétés anonymes nouvellement immatriculées pour 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans). Moyenne pour 2004-2012. Pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Source : données de la Banque mondiale sur l'entreprenariat.

2. Données pour 2007. Source: Indicateurs nationaux de la SFI sur les MPME.

3. Recensement des établissements 2011.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
- 5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : LIBAN

Au cours des cinq dernières années, le Liban a fait des progrès sensibles sur plusieurs dimensions de la politique publique en faveur des PME. Toutefois, le cadre institutionnel de cette politique reste relativement faible et sous-développé. Une caractéristique spécifique du Liban est la présence d'un nombre d'initiatives et d'institutions indépendantes opérant dans le respect des normes internationales élevées, telles que les trois centres régionaux de développement des entreprises, les incubateurs technologiques, les fonds d'actions et l'institution de garantie de crédit *Kafalat*.

- La principale réalisation au cours des cinq dernières années a été le début de l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement des PME.
- En 2010, le gouvernement a lancé un programme visant à améliorer le climat des affaires et le cadre réglementaire. En matière d'accès aux financements, le développement le plus notable a été l'introduction par *Kafalat*, avec le soutien de la Commission, d'un dispositif combinant une ligne de crédit et une facilité de garantie de crédit pour les entreprises innovantes.
- La qualité de l'environnement des affaires est affectée par les anciennes réglementations, et les organisations professionnelles bien organisées opposent une résistance aux réformes, comme c'est le cas pour la réforme du processus d'enregistrement des sociétés.
- L'apprentissage de l'entreprenariat a été mis en place de manière pilote dans plusieurs écoles, compte tenu de l'absence d'un cadre politique global sur ce sujet. Aucun progrès n'a été enregistré par rapport à l'évaluation précédente en matière d'offre de formation pour les PME.

Actions prioritaires

- *Améliorer la coordination inter-ministérielle*, en particulier entre le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Économie et du commerce, dans la mesure où leurs agences affiliées possèdent chacune des mandats touchant à la politique en faveur des PME. Cela sera particulièrement utile pour lancer un comité consultatif sur la politique en faveur des PME qui soit ouvert à toutes les parties prenantes, y compris les experts indépendants, les bailleurs de fonds et des représentants du secteur privé.
- *Terminer la réforme du processus d'enregistrement des sociétés* qui est de loin le plus cher de la région. De plus, introduire le guichet unique dans l'ensemble du pays, conformément aux plans de réforme élaborés avec le soutien de la Société financière internationale (SFI).
- *Simplifier les procédures du commerce extérieur* y compris par l'introduction de procédures de dédouanement informatisées. Cela serait une initiative particulièrement importante compte tenu de la forte dépendance du Liban envers le commerce international.
- En s'appuyant sur les bonnes pratiques, *développer un cadre politique global pour garantir la reconnaissance de l'entreprenariat comme compétence clé* enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. Mettre en place des mécanismes d'analyse systématique des besoins des PME en compétences pour mieux adapter les services de formation proposés.

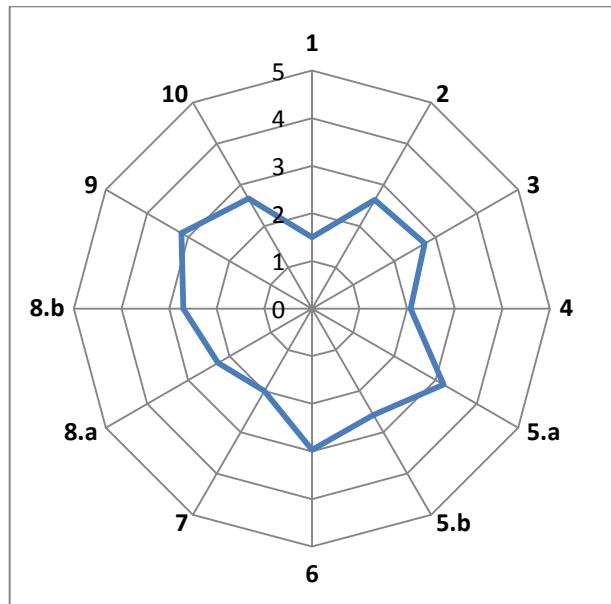
Profil : Liban

Points clés sur les PME et l'entreprenariat

- 97,5 % des PME sont des micro-entreprises.
- Les PME emploient 12 % de la main-d'œuvre totale (contre 45 % dans les économies à revenu intermédiaires supérieur).
- 62,6 % des PME sont actives dans le secteur commercial, 21,4 % dans les services et 11,2 % dans le secteur manufacturier.

Source : Données pour 2004, Indicateurs nationaux de la SFI sur les MPME.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
- 5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : MAROC

Le Maroc a considérablement amélioré la mise en œuvre de ses politiques de promotion de l'entreprenariat et de soutien aux PME. Des progrès ont été réalisés dans la plupart des dimensions du *Small Business Act* pour l'Europe. Travaillant de manière systématique au fil des années, le Maroc a développé un cadre institutionnel solide pour sa politique en faveur des PME, amélioré la qualité de ses institutions et introduit une vaste gamme de dispositifs de soutien, couvrant tous les segments des PME, des nouveaux entrepreneurs aux entreprises bien établies, en passant par les micro-entreprises et les entreprises à forte croissance.

- La qualité de son cadre politique approche celle des pays UE-12 et le niveau de convergence avec les politiques de l'UE dans le domaine des PME est assez avancé. Certains domaines nécessitent encore des améliorations, notamment la faillite et la seconde chance, l'accès aux financements et le développement des compétences. Mais il existe en même temps une capacité accrue à mener des réformes complexes.
- L'un des principaux développements de ces cinq dernières années a été l'établissement d'un Comité national de l'environnement des affaires (CNEA) et le lancement d'un plan d'action pour la réforme de la réglementation et l'amélioration de la législation sur les entreprises. Une nouvelle stratégie spécifique pour les micro-entreprises a été élaborée, tandis que l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) a lancé sa première évaluation de l'impact de ses principaux dispositifs de soutien. Une nouvelle stratégie sur l'innovation des entreprises est en cours de mise en œuvre.
- La collaboration entre les universités et les entreprises a progressé. Toutefois l'entreprenariat en tant que compétence clé ne dispose toujours du cadre politique global nécessaire pour garantir sa promotion à tous les niveaux du système éducatif. L'offre de formation pour les PME doit être mieux adaptée à leurs besoins en compétences.

Actions prioritaires

- **Étendre la capacité à collecter des données et des informations complètes et à jour** sur la performance des PME par l'intermédiaire de l'Observatoire des TPE/PME. Cela permettrait aussi un meilleur suivi et une évaluation des différents instruments politiques existants.
- **Accélérer l'introduction d'un numéro d'identification unique pour les sociétés**, étant donné que le travail préparatoire est bien avancé. L'introduction de ce numéro unique permettra une meilleure communication entre les entreprises et l'administration publique et contribuera à la production de meilleures statistiques sur les entreprises, y compris des données démographiques sur celles-ci.
- **Renforcer les droits des créanciers** afin de réduire les obligations de garantie, et de diversifier les sources de financement extérieures pour les PME à forte croissance, par exemple en développant des réseaux de « business angels ». Compte tenu des progrès réalisés dans d'autres domaines liés à l'accès aux financements, en particulier avec l'établissement d'un bureau d'information sur le crédit public-privé, cela pourrait contribuer à réduire les obligations de garantie.
- **Développer un cadre politique complet pour garantir la reconnaissance de l'entreprenariat comme compétence clé**, enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. En s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes, mettre en place des mécanismes pour l'analyse systématique des besoins des PME en termes de compétences afin de mieux adapter les services de formation.

Profil : Maroc

Points clés sur les PME et l'entreprenariat

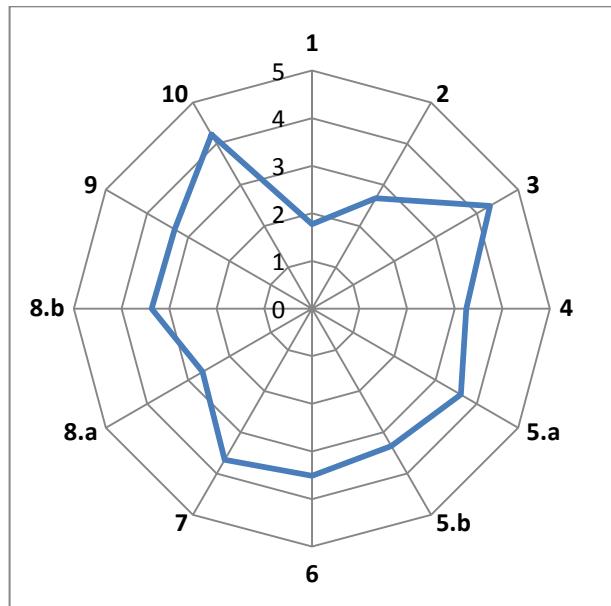
- Entreprises nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler : 0,96 (contre 4,75 dans l'OCDE).⁽¹⁾
- PME pour 1 000 habitants : 25,4 (contre 31 dans les autres pays).⁽²⁾
- Les PME emploient 21,6 % de la population active totale (contre 45 % dans les économies à revenu intermédiaire supérieur).⁽²⁾
- 44,4 % des PME sont actives dans le secteur des services, 37,2 % dans le secteur manufacturier et 17,6 % dans le commerce⁽²⁾.
- Les PME représentent 40 % du PIB total et 31 % des exportations totales⁽³⁾.

1. Sociétés anonymes nouvellement immatriculées pour 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans). Moyenne pour 2004-2012. Pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Source : données de la Banque mondiale sur l'entreprenariat.

2. Données pour 2002. Source : Indicateurs nationaux de la SFI sur les MPME.

3. CDVM (Conseil déontologique des valeurs mobilières), (2011), *Le financement des PMPE au Maroc*, Royaume du Maroc, mai 2011.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes

2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs

3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME

4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise

5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics

6. L'accès des PME aux financements

7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med

8. Les compétences des entreprises et l'innovation

9. Les PME dans une économie verte

10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : PA

La PA a réalisé des progrès graduels sur un certain nombre de dimensions de la politique en faveur des PME, et en particulier en ce qui concerne leur accès aux financements. Toutefois, le soutien des politiques publiques aux entreprises privées y reste limité en comparaison avec d'autres économies MED. De nombreuses initiatives sont actuellement menées par des ONG et des associations du secteur privé avec le soutien des bailleurs.

- La PA a lancé deux dispositifs de garantie des crédits, amélioré son cadre réglementaire pour les institutions de micro-finance, mis en place des fonds d'actions couvrant les PME et établi un bureau du crédit à la pointe de ce qui se fait dans ce domaine. L'Autorité monétaire palestinienne a considérablement contribué à améliorer le cadre réglementaire et a fourni une assistance technique à la mise en œuvre de ces différents projets.
- Le cadre institutionnel reste incomplet en raison de l'absence d'une stratégie de développement des PME. Des progrès ont toutefois été réalisés en matière de coordination des politiques publiques grâce à l'établissement d'un Conseil de coordination du secteur public. Le travail de simplification administrative et d'examen de la réglementation en est encore à ses débuts, mais quelques progrès limités ont été réalisés avec l'élimination dans la procédure d'immatriculation des sociétés de l'obligation de disposer d'un capital minimum.
- Des progrès ont été constatés dans la promotion de l'apprentissage de l'entreprenariat dans les écoles secondaires. Toutefois le pays a besoin d'un cadre politique global pour s'assurer que l'entreprenariat est bien enseigné à tous les niveaux du système éducatif. Une meilleure connaissance des besoins en compétences des PME améliorerait la pertinence de l'offre de formation.

Actions prioritaires

- ***Renforcer le cadre institutionnel*** par le biais de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement des PME. Cela permettra de fixer des objectifs partagés par tous les acteurs des PME et d'établir une plateforme commune intégrant les projets menés actuellement par une variété d'acteurs, des ONG aux agences gouvernementales en passant par les bailleurs et les organisations du secteur privé. Une telle stratégie pourrait en outre contribuer à l'échange d'expériences entre les différents acteurs.
- ***Moderniser la législation sur les entreprises et introduire une nouvelle loi sur les entreprises et la faillite.*** Un gros travail préparatoire a été réalisé mais le blocage de l'activité législative a entravé la finalisation de la nouvelle loi. Le coût de fonctionnement sur la base d'une loi désuète est considérable, dans la mesure où la plupart des litiges impliquant des entreprises finissent actuellement par se régler en dehors du système judiciaire.
- ***Terminer la réforme de la procédure d'immatriculation des sociétés et de démarrage de l'activité*** menée actuellement avec le soutien de la SFI. Cette réforme doit viser à réduire le temps et les coûts de création de nouvelles entreprises, à contribuer à réduire la part de l'économie informelle et à établir un registre fiable des sociétés.
- ***Développer un cadre politique global pour s'assurer que l'entreprenariat soit reconnu comme une compétence clé*** enseignée du primaire à l'enseignement supérieur. En s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes, mettre en place des mécanismes d'analyse systématique des compétences des PME pour mieux adapter les services de formation.

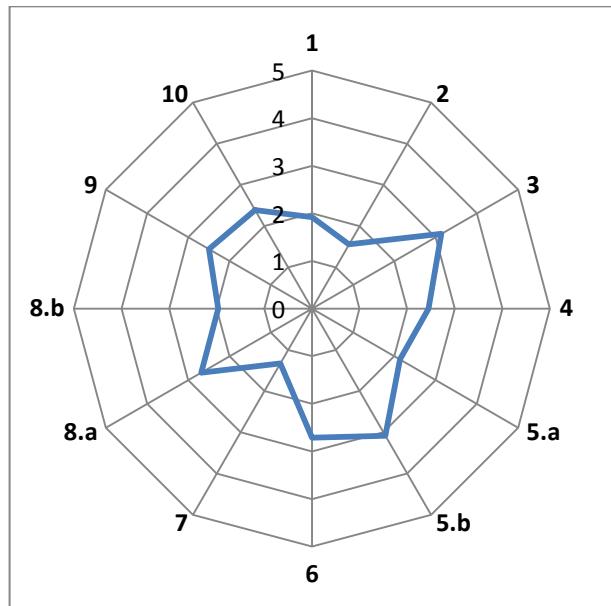
Profil : PA

Points clés sur les PME et l'entreprenariat

- 96,9 % des MPME sont des micro-entreprises.
- Les MPME emploient 82 % de la population active totale (contre 45 % dans les économies de revenu intermédiaire supérieur).
- Les PME sont principalement actives dans le secteur des services (49,6 %) et dans le secteur manufacturier (35,5 %), tandis qu'une proportion plus faible travaille dans le commerce (13,8 %).

Source : Données pour 2007, Indicateurs nationaux de la SFI sur les MPME.

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
- 5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.

FICHE D'INFORMATION SBA EURO-MED : TUNISIE

Lors de l'évaluation réalisée en 2008, la Tunisie comptait parmi les économies MED ayant mis en place un cadre politique pour le développement du secteur privé. Les résultats de l'évaluation 2013 confirment ces résultats. Toutefois, au cours des cinq dernières années, la Tunisie n'a fait de progrès graduels que sur un petit nombre d'indicateurs, tandis que sa performance est restée globalement identique sur la plupart des dimensions des politiques publiques.

- La phase prolongée de transition politique débutée en 2011 fait peser des contraintes sur l'activité du gouvernement et l'a incité à se concentrer sur le soutien à court terme aux PME, dont un grand nombre traverse une période de difficultés financières. La Tunisie a toutefois réussi à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives et de programmes prévus antérieurement et les institutions ont continué de fonctionner pendant la phase de transition politique. Le dialogue sur les politiques publiques mené avec les organisations du secteur privé est devenu nettement plus ouvert, mais il a lui aussi été perturbé par la transition politique.
- Les principaux succès atteints au cours des cinq dernières années ont été dans le domaine de la réforme de la réglementation et de la simplification administrative, avec l'amélioration de la procédure d'enregistrement des sociétés, l'introduction d'un numéro unique d'identification, l'établissement d'un guichet électronique unique pour les opérations d'import-export, ainsi que l'extension du réseau des incubateurs d'entreprises et des parcs technologiques. De plus, le gouvernement a lancé un programme pluriannuel de réforme de la réglementation.
- Plusieurs bonnes pratiques pour la promotion de l'entreprenariat dans les écoles ont été développées et l'offre de formation des PME reste forte. La mise en œuvre de la loi générale sur l'apprentissage de l'entreprenariat ne dispose toujours pas d'un plan d'action. Les besoins en compétences des PME ne sont pas suffisamment connus.

Actions prioritaires

- **Développer une stratégie globale pluriannuelle de développement des PME**, y compris une revue du cadre institutionnel actuel et une évaluation des programmes et des dispositifs de soutien existants. Cela contribuera à améliorer la coordination entre les différentes institutions et les différents fonds apportant un soutien aux PME.
- **Poursuivre le programme de réforme de la réglementation** lancé avec le soutien de la SFI. Un comité national, comprenant des représentants des organisations du secteur privé, pourrait aider à diriger la mise en œuvre du programme et à élaborer les étapes nécessaires à l'introduction d'une analyse de l'impact réglementaire sur toute nouvelle législation. L'expérience du Maroc pourrait servir de guide sur ce point.
- **Améliorer les droits des créanciers pour réduire les obligations de garanties** et créer des incitations à l'expansion de l'activité des banques commerciales dans le domaine du crédit aux PME. Cela permettra aux institutions publiques opérant dans le domaine de l'accès aux financements de se concentrer sur les sociétés à profil de risque élevé, mais aussi au fort potentiel de croissance.
- **Développer un plan d'action pour mettre en œuvre le cadre politique global pour les compétences et l'entreprenariat existants dans le pays**. En s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes, mettre en place des mécanismes pour l'analyse systématique des besoins des PME en matière de compétences afin de mieux adapter les services de formation.

Profil : Tunisie

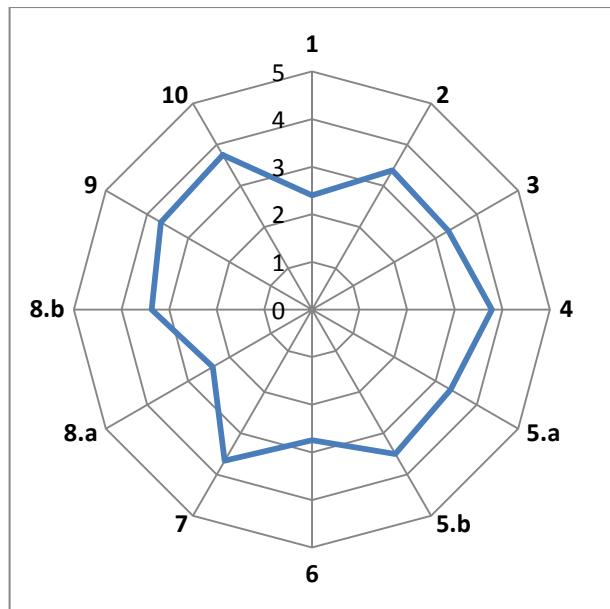
Points clés sur les PME et l'entreprenariat

- Entreprises nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler : 1,15 (contre 4,75 dans l'OCDE).⁽¹⁾
- PME créées en 2011 : 53 367.⁽²⁾
- Les 601 416 PME du pays employaient 59 % de la population active totale en 2011.⁽²⁾
- La plupart des PME sont des micro-entreprises employant seulement 10,4 % de la population active totale dans le secteur privé.⁽²⁾
- 33,5 % des PME travaillent dans le commerce de détail, 17,4 % dans les transports et les télécommunications et 11,9 % dans l'industrie.⁽²⁾

1. Sociétés anonymes nouvellement immatriculées pour 1 000 personnes en âge de travailler (âgées de 15 à 64 ans). Moyenne pour 2004-2011. Pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Source : données de la Banque mondiale sur l'entreprenariat.

2. Institut national de statistiques

Scores SBA



1. L'éducation et la formation à l'entreprenariat, y compris l'entreprenariat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une « seconde chance » pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques publiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
- 5.a Les services de soutien aux PME et 5.b les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. Le soutien aux PME pour qu'elles bénéficient des réseaux et partenariats Euro-Med
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

Remarque : les indicateurs sont structurés selon cinq niveaux de réforme des politiques publiques, 1 étant le niveau le plus faible et 5 le plus élevé.



PROGRAMME MENA-OCDE POUR L'INVESTISSEMENT

MENA.Investment@oecd.org
www.oecd.org/mena/investment